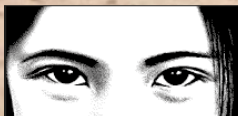


LES DROITS DE L'ENFANT

Guide pour l'éducation juridique et l'accès aux droits



Terre des hommes

Aide à l'enfance.



Les droits de l'enfant

Guide pour l'éducation juridique et l'accès aux droits

© 2024, Terre des Hommes – Aide à l'enfance dans le monde

Auteure : Julia Mihalcea Condé

Coordination et révision : Laura Jacques

Edition : Juin 2024

Sommaire

Introduction	4
Préparation à la session d'éducation juridique	7
Activité Brise-Glace 1 : Le tour du monde en ballon	10
Activité Brise-Glace 2 : Les complices en mission	12
Activités d'éducation juridique	13
Activité 1. Quizz sur les droits de l'enfant	13
Activité 2. A vous de juger !	21
Activité 3. RIGHTS UP! (Façon Times Up).....	27
Activité 4. Parlons Ensemble !.....	29
Activité 5. L'Art du Dialogue.....	32
Activité 6. Tous Égaux.....	35
Activité 7. Missions Droits et Devoirs.....	38
Théâtre forum « Les enfants ont des droits »	42
Annexes	50
Liste des 10 droits de l'enfant Par Terre des Hommes.....	50
Formulaire de consentement - Enfant.....	52
Formulaire de consentement - Parents.....	53
Activité 1. Quizz sur les droits de l'enfant – Support pour les participants	54
Activité 2. RIGHTS UP ! – Cartes de Jeux.....	57



Introduction

Objectifs

A travers ce guide pratique d'éducation aux droits, Terre des hommes vise à fournir aux professionnels de l'enfance un guide d'activités permettant d'informer et de sensibiliser les enfants et jeunes sur les Droits de l'enfant d'une manière constructive, pédagogique et ludique.

Ce guide a pour but de fournir des informations aux enfants et jeunes sur leurs droits, mais aussi sur les instruments régionaux et internationaux qui les protègent et les obligations des Etats, des organisations et des individus en matière de réalisation et respect des droits de l'enfant. Le comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), en tant que mécanisme de protection, y est également présenté d'une manière adaptée aux enfants.

A travers les activités, les enfants découvrent des manières de mettre en pratique leurs droits par des moyens de communication pacifiques et la promotion de la tolérance au sein de leurs relations. Des activités récréatives semi-structurées sont mises en place et permettent aux enfants d'être impliqués et engagés grâce à jeux éducatifs et des activités d'apprentissage qui se veulent amusantes, pratiques et faciles à utiliser.

Ces activités ont plusieurs buts :

- Connaître, comprendre et savoir défendre ses droits et ses responsabilités ;
- Explorer et comprendre la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits de l'Enfant et des Peuples ;
- Permettre la libération de l'énergie et de l'anxiété par des activités physiques ;
- Favoriser l'acquisition d'aptitudes essentielles dans la vie, telles que l'esprit d'équipe, la coopération, la négociation, l'empathie, la gestion de la colère et du stress ;
- Tenir compte des droits et des opinions des autres, et les respecter ;
- Savoir établir des relations de confiance avec les autres participants.

Lors de la réunion initiale informelle, les animateur.es intègrent une démarche en faveur de l'inscription des enfants dans l'éducation informelle en collaboration avec les autorités locales, la communauté locale, les familles et l'équipe éducative.

Après la réalisation de ces activités, les participants possèdent les clefs pour mettre en œuvre leurs droits et les défendre. Ils connaissent les bases juridiques des droits de l'enfant et sont capables d'identifier une situation à risque, ou de violation de l'un de ces droits. Ils comprennent également quels mécanismes de protection peuvent être activés en cas d'atteinte à leurs droits.

Afin de fournir un support pédagogique à la mise en place de ces activités de sensibilisation aux droits des enfants, ce guide est rédigé à l'attention des animateur.es, enseignants, parents et autres

professionnels de l'enfance. Il permet d'orienter l'animateur sur le déroulement des activités en lui fournissant un descriptif complet sur le groupe d'âge concerné, le matériel nécessaire, sa préparation, sa durée, et les différentes étapes de son déroulement. Chaque activité y est expliquée de façon détaillée, de sorte que l'animateur.e puisse mener les activités et répondre aux interrogations des enfants de manière autonome.

A qui s'adresse ce guide d'éducation juridique ?

Ce guide sur les droits de l'enfant s'adresse aux animateur.es de Terre des Hommes ainsi qu'à tou.te.s animateur.es, enseignant.es et autres professionnels de l'enfance. Le matériel nécessaire ainsi que le contenu des activités sont détaillés au début de chaque activité pour leur permettre de préparer les activités avant de les présenter aux participants.

Le guide offre également les informations et connaissances nécessaires aux personnes chargées de l'animation pour qu'elles se sentent à l'aise lors de la mise en œuvre des activités auprès des enfants. Ainsi, il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances approfondies sur les droits de l'enfant pour organiser les activités et répondre aux questions des enfants.

A qui s'adresse ces activités d'éducation juridique ?

Les activités contenues dans le guide sur les droits de l'enfant offrent l'opportunité aux enfants et jeunes de se familiariser avec leurs droits et d'acquérir les moyens de les partager et de les défendre de manière pacifique et bienveillante. Les enfants et jeunes participants effectueront dans un premier temps des activités brise-glace pour se mettre à l'aise, instaurer un climat de confiance et de tolérance entre eux et également avec l'animateur.e. Les activités se déroulent ensuite suivant ce que l'animateur.e aura planifié en amont de la rencontre. À la suite de leur participation aux activités, les enfants et jeunes seront capables de s'exprimer quant aux droits qui les concernent, de se construire une opinion personnelle sur une situation et de transmettre les connaissances acquises auprès de leurs camarades et de leurs proches.

Le groupe d'enfants et jeunes ciblé (8-18 ans) par ces activités est défini très largement afin de rendre le guide exploitable dans diverses situations et aussi inclusif que possible. Il appartient donc à chaque animateur.e qui le met en œuvre d'adapter le contenu des activités en fonction de l'âge des participants, de leur sensibilité, de leur niveau scolaire, de leur cadre de vie et de l'environnement à disposition. Dans ce but, l'animateur.e procède en amont de la session d'activités à une évaluation du groupe de participants à l'aide de ces différents paramètres. Il choisit également parmi les activités proposées dans ce présent guide, celles qu'il juge les plus adaptées au groupe cible de la session.

Quelles modalités de mise en œuvre (âges, effectifs, lieu) ?

- Ces activités doivent être mises en œuvre dans un contexte favorable à l'expression et à la participation des enfants. La présence d'adultes et notamment l'entourage de l'enfant, tel que la famille ou les proches de la communauté peut impacter la capacité de l'enfant à s'exprimer. Il est donc important de créer un espace neutre et totalement imperméable aux personnes

extérieures à l'atelier afin de permettre aux enfants de s'exprimer librement. Les seuls adultes présents lors de ces ateliers sont les animateur.es. Les activités théâtre peuvent cependant être réalisées en présence des proches et autres membres de la communauté.

- Les activités proposées sont conçues pour différentes tranches d'âge allant de 8 ans à 18 ans. Il peut également servir auprès de jeunes adultes avec de légères adaptations. Certaines activités offrent des alternatives conçues spécifiquement pour les enfants plus jeunes. Ces variantes reposent sur des approches pédagogiques adaptées à un âge précoce, facilitant ainsi l'intégration des enfants plus jeunes dans le cadre des activités proposées. Il est conseillé de se référer aux âges précisés dans la description de l'activité et les variantes proposées et d'organiser les activités avec un groupe d'enfants d'une même tranche d'âge afin d'assurer une communication et participation effective de l'enfant.
- En termes d'infrastructure pour la réalisation des activités, un lieu intérieur tel qu'une salle peut être privilégié bien que cela ne soit pas obligatoire. Il est important d'éviter que les enfants soient assis en rang comme dans une salle de classe car ils doivent se sentir libres de s'exprimer, de bouger, et d'échanger avec leurs camarades. Des tables sont recommandées pour les activités impliquant l'écriture ou le dessin, on les disposera alors par îlots ou formant un grand cercle.
- Les groupes d'enfants peuvent être de tailles différentes, mais il est essentiel de respecter une limite de 14 enfants par animateur.e pour les enfants de moins de 12 ans et de 20 enfants pour ceux de 12 ans et plus. A contrario des groupes de moins de 5 enfants par animateur.e ne sont pas recommandés car les enfants pourraient se sentir en situation d'évaluation et restreindre leur prise de parole.

Préparation aux activités d'éducation juridique

Avant de commencer les activités, il est primordial d'établir un lien de confiance dans un environnement bienveillant afin que les enfants et jeunes soient aptes à communiquer sans retenue sur des sujets qui peuvent leur sembler sensibles ou même étrangers. Pour cela, l'animateur.e va mettre en place une première activité préparatoire, expliquée ci-dessous.

Cette activité de préparation se déroule en quatre parties :

- Préparation des animateur.e.es
- Présentation des animateur.e.es et des objectifs des activités de sensibilisation et d'accès aux droits
- La confidentialité et le consentement éclairé
- Brise-glace et introduction des participants

1. Préparation des animateur.e.es (durée : 5 min.)

- Préparez-vous psychologiquement, libérez-vous des préjugés et gardez l'esprit ouvert.
- Ne portez pas d'habits trop formels ou solennels lors d'activités avec des enfants.
- Mettez votre téléphone en mode silencieux pour ne pas être dérangé.

2. Présentation des animateur.e.es et des objectifs (durée : 5-10 min.)

- Accueillez chaleureusement les participants en les saluant.
- Proposez aux participants de s'asseoir au même niveau que vous. Ne les laissez pas se tenir debout ou se mettre assis par terre si vous êtes vous-même assis sur une chaise.
- Présentez-vous et expliquez clairement votre appartenance à une institution ou organisation de protection de l'enfance et précisez-leur quelle est votre fonction.
- Veuillez également expliquer le sujet, les objectifs et les résultats attendus de cette session d'éducation juridique.
- Informez les participants de la durée de la session et des pauses prévues.

Texte suggéré :

« Bonjour à toutes et tous, comment-allez-vous ?

Je m'appelle X et moi je m'appelle Y, nous travaillons pour une organisation de la protection des enfants qui s'appelle Terre des Hommes. Je suis [animateur.e.e] Je travaille comme [éducateur.rice ...].

Nous sommes présents aujourd'hui pour réaliser avec vous une session de sensibilisation sur les droits de l'enfant. Notre objectif est de vous transmettre des connaissances sur vos droits à travers des activités pédagogiques et amusantes. A travers ces activités, nous souhaitons également vous donner les outils nécessaires pour que vous puissiez faire respecter et défendre vos droits.

Est-ce que j'ai été assez clair.e dans mon explication ? Est-ce que vous avez toutes et tous bien compris la raison pour laquelle nous sommes venus échanger avec vous aujourd'hui ?

Notre atelier va durer à peu près de X heures. Il y aura X activités et nous avons prévu une pause goûter au milieu de l'atelier. »

3. La confidentialité et le consentement éclairé (durée : 10-15 min.)

Informez à présent vos jeunes participants sur le principe de confidentialité et consentement éclairé.

Tout d'abord, expliquez-leur que lors de cette activité toutes les informations qu'ils vont partager seront protégées par le principe de confidentialité. Demandez également aux enfants de respecter ce principe entre eux.

Texte suggéré :

« La confidentialité, c'est comme une promesse spéciale que tout ce qu'on dit pendant l'activité reste entre nous. Cela signifie que pendant cette activité, nous allons vous demander de vous exprimer pour partager vos opinions et vos expériences sur des sujets tels que les droits de l'enfant, la vie quotidienne, vos relations avec les autres, les questions de genre, etc... Certains sujets vont vous sembler peut-être difficiles à aborder, mais nous sommes là pour s'assurer que tout se passe bien. Sachez que vous pouvez vous exprimer librement et dire tout ce qui vous passe par la tête au cours de l'activité. Vos opinions ne seront pas rapportées et rien de ce que vous pourrez dire n'aura de conséquences pour vous une fois l'atelier terminé. Ce principe vaut également entre vous les enfants. Ça veut dire que si quelqu'un raconte une histoire ou partage un secret, personne ne doit en parler à l'extérieur ou après qu'on a quitté cette activité. C'est une promesse pour que chacun se sente en sécurité et à l'aise de parler librement. »

Expliquez aux participants que leur participation est entièrement volontaire et qu'ils peuvent décider de ne pas participer ou décider de ne plus participer à tout moment durant l'animation.

Texte suggéré :

« Je veux également vous rappeler quelque chose de très important avant qu'on commence notre activité. Votre participation à cette activité est entièrement volontaire. Cela veut dire que c'est votre choix de participer ou non. Si vous décidez de participer maintenant mais qu'à un moment donné vous ne voulez plus continuer, c'est tout à fait correct. Vous pouvez arrêter à tout moment, sans avoir besoin de donner une explication. L'essentiel, c'est que vous vous sentiez bien et à l'aise. Donc, n'hésitez pas à parler si vous voulez faire une pause, arrêter ou même juste observer. C'est votre droit et votre choix ! »

Demandez-leur s'ils ont compris, s'ils ont des questions. Demandez aux participants leur accord pour participer en leur expliquant que s'ils désirent participer à l'activité, nous avons besoin de recueillir leur consentement dans un formulaire. Distribuez-leur un exemplaire imprimé du Formulaire de consentement – Enfant disponible en annexe. En amont de l'activité, lorsque vous rencontrez les parents des enfants et leur expliquez brièvement le contenu de l'atelier, distribuez-leur un Formulaire de consentement – Parents, également disponible en annexe.

Texte suggéré :

« Avez-vous des questions sur tout ce que je viens de dire ? Êtes-vous d'accord pour participer à l'atelier ? Si vous désirez participer à l'activité, nous avons besoin de recueillir votre consentement dans un formulaire. Je vais vous distribuer un formulaire de consentement, vous le remplissez en cochant les cases qui correspondent à votre choix. »

Une fois tous les formulaires de consentement remplis et récupérés, demandez aux participants ayant exprimé leur volonté de participer à l'atelier de se présenter et de partager quelques éléments dont ils aimeraient parler avec tout le monde :

Texte suggéré :

« S'il vous plaît, présentez-vous et partagez avec nous quelques éléments que vous aimeriez faire connaître à notre groupe. Il est important que vous ne donniez que des informations sur vous-même que vous êtes à l'aise de partager avec le groupe. Par exemple, vous pouvez nous dire votre prénom, quels sont votre plat et votre activité récréative préférée. Encore une fois, veuillez ne décrire que les informations que vous êtes heureux de partager avec le groupe ici présent ».

4. Brise-glace et introduction des participants (25-30 min.)

L'objectif d'un brise-glace est de créer une familiarité au sein du groupe pour que les participants apprennent à se connaître et créent un climat de confiance. Commencer par une activité brise-glace va permettre aux participants et animateur.e.es de faire connaissance entre eux. Ils seront ainsi plus à l'aise pour partager leurs opinions et leurs ressentis lors des activités suivantes.

Activité Brise-Glace 1

Le tour du monde en ballon

Public cible :

12 ans et plus

Matériel

Un ballon

Déroulement du jeu

Demandez aux enfants de se répartir en un grand cercle.

Expliquez le principe de ce mini jeu : les participants vont pouvoir faire connaissance entre eux et vous en s'échangeant une balle. Ils seront libres de poser les questions qu'ils veulent aux personnes de leurs choix autour du cercle. Bien-sûr si un enfant n'est pas à l'aise pour répondre à la question qui vient de lui être posé, il peut refuser de répondre en expliquant que cette question le rend inconfortable.

Lorsqu'un enfant reçoit le ballon, il doit répondre à la question qui lui est posée puis poser à son tour une question à quelqu'un d'autre et lui envoyer la balle. Demandez-leur de parler assez fort pour que tout le monde puisse entendre et participer correctement. Précisez aux participants qu'ils doivent être attentifs à ce que disent les autres.

Début de l'activité :

Prenez le ballon en main et donnez votre prénom. Puis, envoyez le ballon à un premier participant en lui demandant comment il s'appelle.

Si les participants ont un peu de mal à échanger des informations sur eux-mêmes, ou bien lorsque le groupe est assez jeune, l'animateur.e peut faire évoluer le brise-glace : lorsque tout le monde a reçu le ballon au moins deux fois, l'animateur.e peut reprendre le ballon. Il se présente de manière un peu plus détaillée. Par exemple : prénom, âge, quelque chose que vous aimez/n'aimez pas faire ou manger, le sport ou l'activité que vous préférez pratiquer. Enfin, partagez quelque chose de spécial à propos de votre personne. Puis, faites passer le ballon à l'enfant qui se trouve à votre droite en lui demandant de partager les mêmes éléments sur sa personne, comme vous venez de le faire. Le tour est complété lorsque le ballon est revenu à l'animateur.e.

À présent, introduisez une nouvelle étape dans ce jeu : vous expliquez aux participants que vous allez donner le ballon à l'un d'entre eux. Il va devoir le lancer à quelqu'un et celui qui reçoit le ballon doit partager à tout le monde ce qu'il a retenu à propos du lanceur du ballon. Lorsqu'il a fini de s'exprimer, vous pouvez demander au groupe si toutes les informations ont été partagées, si quelqu'un veut compléter ce qui vient d'être dit. Puis le ballon est lancé à quelqu'un d'autre qui décrit le nouveau lanceur et ainsi de suite. N'hésitez pas à demander au groupe après chaque description si quelqu'un veut compléter. Il n'y a pas de mauvaise réponse, si un enfant se trompe ou a oublié les informations concernant le lanceur du ballon, ce n'est pas grave. L'animateur.e peut demander à l'enfant de se présenter à nouveau.



Le jeu prend fin lorsque tous les participants ont été présentés. Demandez maintenant aux participants de se placer en cercle et de partager leur ressenti sur le jeu tour à tour. *Leur a-t-il plu ? Se sentent-ils à présent plus à l'aise qu'avant le jeu ? Ont-ils le sentiment de mieux connaître les autres participants ?*

Activité Brise-Glace 2

Les complices en mission

Public cible

Moins de 12 ans

Matériel

Aucun

Déroulement du jeu

Il s'agit de donner aux participants plusieurs défis qui vont les obliger à communiquer entre eux et à échanger des informations. Cette activité peut sembler assez désordonnée d'un point de vue extérieur, mais il est important que l'animateur.e n'intervienne pas, même s'il faut laisser plus de temps pour que les enfants rentrent dans une démarche communicative et travaillent ensemble.

En tant qu'animateur.e vous pouvez commencer par demander aux enfants de se mettre debout. Le premier défi sera le suivant : les enfants devront se placer dans l'ordre alphabétique de leur prénom. Donnez-leur un point de repère qui sera le début de la ligne ou de la file. Si le placement prend du temps (> 5 minutes pour un groupe d'environ 12 enfants), donnez-leur un ultimatum : dans 60 secondes cette étape du jeu prend fin et ils n'auront plus le droit de bouger.

Lorsqu'ils ont terminé de se placer, demandez à chaque participant de donner son prénom en commençant par le début de la file. Une fois qu'ils ont tous pu s'exprimer, demandez-leur s'ils pensent avoir respecté la consigne. S'il y a une erreur vous pouvez les aider à l'identifier et à refaire le bon placement. Puis, le défi peut prendre fin, les enfants sont libérés et peuvent se déplacer comme ils le veulent.

Vous pouvez répéter l'opération en leur donnant 4 ou 5 autres défis parmi la liste suivante :

- Placez-vous par ordre alphabétique selon la première lettre de votre prénom.
- Placez-vous en ordre croissant selon votre taille.
- Divisez-vous selon le nombre de frères et de sœurs que vous avez dans votre famille.
- Placez-vous en rang selon votre âge (ici, ils devront calculer l'année, le mois et les jours).
- Divisez-vous selon le nombre d'animaux que vous avez dans votre maison.
- Mettez-vous par groupe selon la saison (printemps, été, automne, hiver) pendant laquelle vous êtes nés.
- Divisez-vous selon votre couleur préférée.
- Divisez-vous selon votre plat préféré.

À la fin du dernier jeu, demandez aux participants de se placer en cercle et de partager leur ressenti sur le jeu tour à tour. *Leur a-t-il plu ? Se sentent-ils à présent plus à l'aise qu'avant le jeu ? Ont-ils le sentiment de mieux connaître les autres participants ?*



Activité 1. Quizz sur les droits de l'enfant

But de l'activité

- Le contenu de ce support pédagogique permet à l'enfant et au jeune de connaître les droits de l'enfant et d'en comprendre les applications concrètes dans son quotidien, pour lui-même et pour la société en général. Le participant s'interroge sur les règles du vivre-ensemble et évalue leur portée éthique. Il prend connaissance de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et identifie les valeurs à l'origine de ce texte fondamental (justice, liberté, responsabilité, dignité humaine).
- Les participants s'approprient les droits de l'enfant et les intègrent dans leur quotidien.
- Les participants découvrent les grands principes des droits humains (universalité, caractère inaliénable (fondamental), protection).
- Les participants perçoivent les liens entre les droits de l'enfant et leur vie quotidienne.

Public cible

Enfants et jeunes de 8 à 14 ans

Durée

60 minutes

Matériel pédagogique

- Le film « C'est quoi les droits de l'enfant ? » (1'42'')
- Le document « Quizz sur les droits de l'enfant » à partager aux participants figurant en annexe de ce guide, page 50.

Déroulement de l'activité

Etape 1. Visionner un court film d'animation sur les droits de l'enfant – 3 minutes

L'animateur.e.e montre aux participants un ou plusieurs des courts films d'animation suivants :

- La vidéo d'Amnesty International « C'est quoi les droits de l'enfant ? » : [C'est quoi les droits de l'enfant ? - 1 jour, 1 question - YouTube](#) (version pour les débutants)
- La vidéo « La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC) » : [La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant \(ACRWC\) - YouTube](#) (version pour tous)
- La vidéo d'Amnesty International « Comprendre les droits de l'enfant avec Benjamin Brillaud (Nota Bene) » : [About Children's rights - YouTube](#) (version pour les plus avancés)



Etape 2. Répondre aux questions du Quiz en groupes – 30-45 minutes

L'animateur.e forme des groupes de cinq participants et distribue un set de quiz droits de l'enfant (voir annexe, page 50) par groupe. Au sein du groupe, les participants se consultent pour répondre au quiz.

Etape 3. Récolter et échanger sur les réponses tous ensemble – 10-15 minutes

Les réponses sont discutées avec tout le groupe de participants. Pour chaque question du quiz, l'animateur.e demande au groupe qui prend la parole de préciser la réponse qu'il a cochée et demande à 1-2 groupes de justifier leur choix. Ensuite, l'animateur.e présente la bonne réponse et justifie celle-ci par les explications données dans le formulaire de réponses. Les éventuelles questions et problèmes de compréhension sont abordés à ce moment-là.

SUPPORT DE L'ANIMATEUR.E - QUESTIONS ET RÉPONSES DU QUIZZ SUR LES DROITS DE L'ENFANT

QUESTION 1. À quoi correspond l'acronyme* CIDE ? **(mot formé à partir des initiales de plusieurs mots)*

- a. Les Conventions intergalactiques des droits des extraterrestres
- b. La Convention internationale des droits de l'enfant
- c. La Charte internationale pour la défense des droits des éléphants

Réponse : b. Il y a 30 ans, les Nations Unies (soit presque tous les gouvernements de la planète) ont adopté un document juridiquement contraignant appelé la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Cette Convention se compose de 54 articles qui détaillent les droits de l'enfant et la manière dont les gouvernements doivent collaborer pour s'assurer que ces droits sont respectés pour tous les enfants.

Pour aller plus loin : Prenez le temps de lire quelques articles de la CIDE à voix haute et d'en discuter avec le groupe. Expliquez aux participants que tous les droits de la CIDE sont tous aussi importants les uns que les autres et qu'ils sont tous liés. Par exemple :

- 1) Le droit d'être entendu et pris au sérieux – (article 12 ; article 13 Droit de l'enfant à rechercher, recevoir et répandre des informations ; article 14 Liberté de pensée, de conscience et de religion; article 15 Liberté d'association)
- 2) Le droit à l'éducation – (articles 28 et 29 Objectifs de l'éducation)
- 3) Le droit de vivre et de grandir en bonne santé – (articles 6 et 24 Droit à des soins de santé de qualité)
- 4) Le droit de jouer – (article 31 Droit aux loisirs, au jeu et à la culture)

QUESTION 2. Que signifie l'acronyme CADBE ?

- a. Conférence animale des dromadaires, des buffles et des éléphants
- b. Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

Réponse : b. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. En 1990, l'Union africaine qui est l'organisation qui rassemble tous les pays d'Afrique a convenu qu'il était nécessaire d'avoir une loi spécialement conçue pour les droits des enfants africains. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été élaborée et acceptée par l'Union africaine et, depuis 1999, elle a été mise en œuvre par les pays qui l'ont signée. La CADBE contribue à protéger les droits et le bien-être de tous les enfants en Afrique.

QUESTION 3. Existe-t-il des conventions internationales protégeant les droits de l'enfant sur chaque continent ?

- a. Oui
- b. Non

Réponse : b. Non, l'Afrique est le seul continent à disposer d'un instrument des droits de l'enfant et il existe depuis plus de 30 ans ! La CADBE définit un ensemble de lois qui encadrent les droits de l'enfant en Afrique. Malheureusement, il n'existe pas de convention internationale protégeant les droits de l'enfant sur tous les autres continents comme c'est le cas en Afrique. Ainsi en Afrique, on peut considérer que les enfants sont doublement protégés par le droit international et le droit africain : ils peuvent revendiquer leurs droits en s'appuyant sur le texte de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention Internationale des droits de l'enfant.

QUESTION 4. Combien d'articles comprend la CADBE ?

- a. 8
- b. 15
- c. 31

Réponse : c. la Charte africaine des droits de l'enfant est composée de 31 articles. N'hésitez pas à prendre un temps pour partager et présenter aux enfants cette version de la CADBE adaptée aux enfants : [AULO-ACRWC Child Friendly Booklet-Final-EO-FRE-Jun22.pdf \(plan-international.org\)](https://www.plan-international.org/fr/fr/ressources/autres-ressources/aulo-acrwc-child-friendly-booklet-final-eo-fre-jun22.pdf)

QUESTION 5. Comment la charte africaine des droits de l'enfant définit-elle ce qu'est un enfant ?

- a. C'est le juge qui décide
- b. Tous les êtres humains de moins de 18 ans sont considérés comme des enfants
- c. Un être humain est considéré comme un enfant s'il vit encore avec ses parents

Réponse : b. Dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, on trouve à l'article 2 la définition de l'enfant. Cette définition nous indique que l'on entend « par 'enfant' tout être humain âgé de moins de 18 ans ». Donc le fait d'être considéré comme un enfant ne dépend ni de la situation familiale d'une personne, ni de ses actions, ni de sa race ou son ethnie, de son sexe mais dépend uniquement de son âge.

QUESTION 6. Qui est protégé par la Convention Internationale des Droits de l'enfant ?

- a. Tous les enfants des pays pauvres
- b. Toutes les personnes de moins de 10 ans
- c. Toutes les personnes de moins de 18 ans

Réponse : c. D'après la Convention, 18 ans c'est l'âge avant lequel toutes les personnes sont considérées comme des enfants. A partir de 18 ans, ils deviennent des adultes ! La Convention Internationale des Droits de l'Enfant protège les droits de tous les enfants, quel que soit leur âge, leur origine ethnique, leur couleur de peau, leur sexe, leur langue, leur religion, leurs opinions politiques, leur situation sociale, qu'ils soient fille, un garçon ou autre. Ces droits sont les mêmes pour tous les enfants de la planète. Dans tous les pays, les filles et les garçons ont donc le droit de grandir dans de bonnes conditions.

QUESTION 7. Quel droit de l'enfant n'existe pas ?

- a. Le droit à la vie
- b. Le droit d'avoir une nationalité et un nom
- c. Le droit de se coucher à l'heure qu'il veut
- d. Le droit d'exprimer son opinion
- e. Le droit de ne pas être discriminé, peu importe le motif

Réponse : c. Ce n'est pas un droit reconnu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cependant, tous les enfants ont le droit à un nom et une nationalité lors de l'enregistrement de leur naissance (article 6 et 7), ainsi que le droit d'exprimer leur opinion librement sur toutes les questions qui les concernent (article 12). Enfin, le droit à la non-discrimination implique que tous les droits s'appliquent à tous les enfants, sans exception (article 2).

QUESTION 8. Un enfant porteur d'un handicap est-il protégé par la Charte africaine des droits de l'enfant ?

- a. Les enfants porteurs d'un handicap sont protégés de la même manière que les autres enfants par la Charte, sans distinction
- b. Il existe un article spécifique pour protéger les droits des enfants handicapés dans la charte

Réponse : a et b. Les enfants porteurs d'un handicap sont protégés de la même manière que les autres enfants par la Charte mais, en plus, la charte africaine des droits de l'enfant comme la convention internationale des droits de l'enfant dispose d'un article spécifique qui vise à doublement protéger les enfants qui sont porteurs de handicaps. Dans la Charte africaine, on retrouve à l'article 13 des mesures de protection particulières pour les enfants handicapés, avec notamment une garantie pour la dignité de ces enfants et leur participation active à la vie communautaire.



QUESTION 9. Est-ce qu'un enfant peut perdre ses droits ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Parfois

Réponse : b. Non, un enfant dès lors qu'il naît possède tous ces droits et les conservent. Ils s'appliqueront à lui et il pourra s'en servir jusqu'à ce qu'il devienne adulte. De plus, il faut distinguer droits et devoirs car les droits ne dépendent pas des devoirs : si le devoir d'aller à l'école n'est pas accompli par un enfant, ce dernier aura toutefois toujours le droit d'aller à l'école.

QUESTION 10. Les enfants ont-ils le droit de donner leur avis ?

- a. Les enfants n'ont pas le droit de donner leur avis car ils sont trop petits et que les adultes sont mieux capables de savoir pour eux
- b. Pour les questions qui les concernent, les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion. Celle-ci doit d'ailleurs être prise en compte dans la mesure du possible.

Réponse : b. La CIDE garantit en son article 12 le droit pour les enfants de donner librement leur opinion sur toutes les questions qui les concernent. Le droit international permet donc d'assurer aux enfants du monde entier le droit de s'exprimer et de donner leur avis sur les sujets les concernant.

QUESTION 11. Dans les pays riches tous les droits des enfants sont respectés.

- a. Vrai
- b. Faux

Réponse : b. C'est faux. Malheureusement, bien que les pays ayant de bonnes ressources économiques soient plus en mesure de faire respecter les droits des enfants, certains droits ne sont pas respectés. Par exemple, en France la discrimination et la pauvreté empêchent certains enfants d'accéder à l'éducation. En Chine, des enfants sont séparés de leurs parents et placés en détention en raison de leur ethnie (Oùïghours). On peut également citer l'impact des guerres sur les droits des enfants, car dans la grande majorité des cas, les enfants ne sont pas épargnés par les conflits armés. C'est pourquoi, il existe dans la plupart des pays du monde des associations de défenses des droits de l'enfant qui œuvrent au quotidien pour faire respecter les droits de tous les enfants.

QUESTION 12. Laquelle de ces affirmations est vraie ?

- a. Les adultes n'ont pas le droit de frapper les enfants
- b. Seuls les parents sont autorisés à frapper un enfant lorsque celui-ci se comporte mal

Réponse : a. Personne n'a le droit de faire du mal à un enfant de manière intentionnelle. Si quelqu'un donne des coups, dit des paroles méchantes ou demande à un enfant de faire des choses gênantes ou dégoûtantes, ce n'est pas normal et c'est de la violence. La CIDE interdit ce genre de comportement.

QUESTION 13. Que signifie « le travail des enfants » ?

- a. Les devoirs des enfants lorsqu'ils rentrent de l'école
- b. Le travail interdit pour les enfants à cause de leur âge et/ou de la nature des tâches
- c. Lorsqu'un enfant aide ses parents

Réponse b. le travail des enfants se définit comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et/ou interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école ; les oblige à quitter l'école prématurément ; ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd.

QUESTION 14. Les droits des enfants sont des droits qui doivent être respectés par :

- a. Les adultes
- b. Les enfants
- c. Les adultes, les enfants et toutes les personnes de notre société quel que soit leur âge

Réponse : c. Les droits des enfants sont des droits universels, c'est-à-dire qu'ils doivent être respectés par toutes les personnes peu importe leur âge, leur origine ethnique, leur couleur de peau, leur sexe, leur langue, leur religion, leurs opinions politiques, leur situation sociale.

QUESTION 15. Qu'est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant ?

- a. L'activité préférée d'un enfant
- b. La condition obligatoire à toutes les prises de décisions qui concernent un enfant
- c. Le droit qu'à un enfant de décider de tout ce qu'il veut faire sans l'avis de ses parents

Réponse b. L'intérêt supérieur de l'enfant est le principe qui régit et organise la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il désigne le fait que toutes les décisions qui pourront être prises

vis-à-vis d'un enfant seront dans le but d'améliorer son bien-être et son développement. Par exemple : question suivante

QUESTION 16. Qui peut contribuer à protéger les droits de l'enfant ?

- a. Les organisations de protection de l'enfance
- b. Les femmes
- c. Le gouvernement et les hommes politiques
- d. Les familles, les communautés et les chefs de villages

Réponse : tout le monde. Le gouvernement et ses membres tels que les politiciens, la police, les enseignants, les médecins ont l'obligation de prendre des actions pour protéger et faire respecter les droits de l'enfant au sein de leur pays. Les organisations telles que Terre des hommes promeuvent et défendent les droits de l'enfant au niveau international et au sein des pays dans lesquels ils travaillent, en menant des actions et des discussions avec les gouvernements pour que les droits de l'enfant soient davantage protégés, respectés et appliqués à tous les enfants. Les femmes, les hommes, les familles, les communautés et les chefs de villages ont également l'obligation de les respecter au quotidien. L'obligation de respecter les droits de l'enfant s'applique à tout le monde sans exception.

QUESTION 17. Pouvez-vous agir pour défendre et promouvoir les droits de l'enfant ?

- a. Oui, car la CIDE reconnaît aux enfants un droit de participation
- b. Oui, car j'ai le droit d'exprimer librement mon opinion
- c. Oui, car le droit à la participation est inscrit dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant

Réponse : Toutes les réponses sont justes ! La CIDE reconnaît un droit de participation aux enfants à l'article 23 et le droit de s'exprimer librement son opinion à l'article 12. De même, la Charte africaine des droits et du Bien-être de l'enfant reconnaît à son article 12 un droit de participation des enfants. Au quotidien, en tant qu'enfant vous pouvez tout d'abord expliquer à vos parents et aux adultes qui vous entourent en quoi comportent les droits de l'enfant et comment ils peuvent contribuer à leur respect. De même, les enfants doivent respecter les droits qui leur sont conférés. Par exemple, l'article 2 de la CIDE protège les enfants de toutes les formes de discrimination, ainsi en interagissant entre vous, vous devez respecter le droit de vos camarades à ne pas être discriminés. Cela signifie que vous devez vous-mêmes faire attention à ne pas discriminer un autre enfant.

QUESTION FINALE. Ecrivez en un seul mot ou dessinez ce que représente la liberté pour vous.

Les enfants écrivent sur une feuille ou une ardoise le mot de leur choix. Lorsqu'ils ont tous terminé, l'animateur.e les invite à lever leur ardoise afin qu'il puisse lire à voix haute et partager à toute la classe les mots qu'il lit. Il peut ensuite les inscrire au tableau pour que les enfants puissent les lire. L'animateur.e peut prendre 5 ou 10 min pour solliciter les enfants sur les mots qu'on choisit leur camarade, ils partagent ainsi leur impression. Est-ce que vous avez écrit le même mot ? Pourquoi chacun a-t-il pensé à un mot différent pour décrire la liberté ? Est-ce que certains mots vous surprennent où vous choquent ? et pourquoi ?





Activité 2. A vous de juger !

But de l'activité

- Les participants prennent connaissance des devoirs des Etats, organisations et des individus en matière de respect et protection des droits de l'enfant.
- Les participants se familiarisent aux instruments et mécanismes de protection des droits de l'enfant en Afrique.
- Les participants acquièrent des connaissances sur les grandes figures de la protection des droits de l'enfant en Afrique.

Public cible

Elèves de 10 à 17 ans

Durée

2 heures

Matériel pédagogique

- Des feuilles ainsi que des crayons de couleur ou feutres seront nécessaires pour la réalisation du dessin pour les plus petits.
- Pour l'activité débat, une feuille et un stylo par groupe suffiront.
- Quelques versions imprimées de la version adaptée aux enfants de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant que vous trouverez en ligne au lien suivant : [AULO-ACRWC_Child_Friendly_Booklet-Final-EO-FRE-Jun22.pdf \(plan-international.org\)](https://www.plan-international.org/fr/ressources/autres-ressources/autres-ressources/autres-ressources/AULO-ACRWC_Child_Friendly_Booklet-Final-EO-FRE-Jun22.pdf)

Préparation de l'activité

Vous partagez aux enfants la version adaptée aux enfants de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et vous leur demandez de la lire calmement durant 10-15 min. Une fois ce laps de temps écoulé, vous ouvrez la discussion en leur posant les questions suivantes :

- Qu'avez-vous compris de ce texte très important ?
- Quels sont les droits qui sont protégés par la Charte ?
- Avez-vous appris de nouveaux droits dont vous n'aviez pas connaissance ?

Après cette première discussion sur les droits que protègent la Charte, vous expliquez le but de la création d'un tel instrument de protection au niveau régional dans un langage et une communication adaptée.

Texte suggéré :

« Vous vous demandez peut-être pourquoi elle a été créée. Imaginez que vous êtes dans une grande école avec beaucoup d'enfants. Dans cette école, il y a des règles pour s'assurer que tout le monde est en sécurité, heureux et bien traité. La Charte Africaine des Droits de l'Enfant, c'est un peu comme ces règles, mais pour tous les enfants qui vivent en Afrique. Elle a été créée pour s'assurer que tous les enfants d'Afrique puissent grandir en sécurité, aller à l'école, être en bonne santé, et être respectés. C'est comme un grand bouclier protecteur pour chaque enfant que tout le monde Etats, adultes, parents, enseignants et toutes autres personnes doit respecter. ».

A présent, vous expliquez que la Charte est répartie en quatre chapitres :

- Le premier chapitre est consacré aux droits et à la protection de l'enfant
- Le deuxième et le troisième portent sur le comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant auprès de l'Union Africaine. Ce Comité surveille que les Etats respectent et appliquent les droits prévus par la Charte. Ce chapitre définit la composition de ce comité d'experts ainsi que son mandat, et ses procédures de fonctionnement.
- Le dernier chapitre définit quant à lui, les procédures de ratifications et modification de la Charte.

Le reste de l'explication ci-dessous est donnée aux enfants âgés de plus de 13 ans.

Ensuite, l'animateur.e va expliquer la spécificité du comité africain des droits de l'enfant et de son mécanisme de plainte directe contre un Etat (mécanisme unique au monde).

Le comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) ainsi que ses principales responsabilités sont décrits par les articles 32 à 45 de la CADBE. Ce comité est composé de 11 personnes venant de différents pays africains. Sa mission principale est d'aider les gouvernements à respecter les lois qui protègent les enfants.

Le Comité prépare également des documents sous forme d'« Observations générales » pour conseiller les gouvernements afin qu'ils protègent mieux les enfants et qu'ils respectent leurs obligations à leur égard. Lorsque le Comité présente ses observations générales, le gouvernement dont le respect des droits est observé présente lui aussi un rapport, c'est le « Rapport de l'Etat partie ». Après avoir écouté ce dernier rapport, le Comité rédige ses « Observations finales », comme une sorte de conclusion à ce qui a été relevé dans l'étude du respect des droits de l'enfant par le pays.

En cas de violation des droits de l'enfant dans un pays, les enfants et les autres organisations qui protègent les droits de l'enfant, telle que Terre des hommes peuvent déposer une plainte. Cette plainte est appelée « Communication ». Le Comité procède alors à une vérification pour voir si les droits de l'enfant en question ont effectivement été violés. Si le Comité constate une violation d'un ou plusieurs droits, il rédigera un rapport appelé « Décision » qui demandera au gouvernement de s'assurer que les droits en question soient à l'avenir toujours respectés.

Déroulement de l'activité

Pour introduire cette activité et familiariser le groupe aux droits des enfants, l'animateur.e met en place une petite activité « Vrai ou Faux ». Celle-ci va vous permettre de vous rendre compte des connaissances que possèdent d'ores-et-déjà les participants pour adapter la suite de l'activité au besoin. Les enfants et

jeunes peuvent de cette façon faire une auto-évaluation de leurs connaissances et relever des interrogations qu'ils pourraient avoir dès à présent. Le but de ce Vrai ou Faux est d'ouvrir le dialogue.

Questions :

- 1) Manger est un droit
- 2) Se brosser les dents tous les jours est obligatoire
- 3) Pour lire un livre, il faut toujours demander une autorisation
- 4) Tous les enfants ont le droit d'aller à l'école
- 5) L'âge n'est pas important, lorsqu'on fait une bêtise on est toujours puni.
- 6) Les parents peuvent décider de tout pour leur enfant
- 7) Les enfants ont le droit de travailler
- 8) Les enfants ne peuvent pas aller en prison
- 9) Ils existent des droits destinés aux animaux
- 10) Les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes droits

Réponses :

- 1) Vrai. Tous les enfants ont le droit de manger à leur faim et les adultes doivent s'efforcer de rendre cela possible.
- 2) Faux. C'est une recommandation car c'est meilleur pour la santé mais il n'existe pas une obligation.
- 3) Faux. Cependant, dans certaines situations comme à l'école, il peut être nécessaire de demander l'autorisation.
- 4) Vrai. Le droit à l'éducation est un droit fondamental pour les enfants, filles comme garçons.
- 5) Faux. L'âge de la personne est très important. Lorsqu'on est enfant, il est normal de faire des bêtises et il est souvent mieux d'expliquer en quoi cela constitue une bêtise que de punir l'enfant.
- 6) Faux. Les parents aussi doivent respecter les droits des enfants et ne peuvent pas décider d'absolument tout.
- 7) Faux. Les enfants n'ont pas le droit de travailler avant un certain âge car ils doivent aller à l'école.
- 8) Faux. À partir d'un certain seuil d'âge, il est possible pour la justice de prendre la décision exceptionnelle d'incarcérer un enfant. Mais, cette mesure doit rester très rare. C'est pourquoi des organisations comme Tdh collaborent avec le système judiciaire afin de réduire au maximum ces situations.
- 9) Vrai. Le but des droits est de protéger ceux à qui ils s'adressent. Il existe une multitude de droits dans le monde.
- 10) Faux. Les droits humains sont pour tout le monde ! Mais dans certains pays, il est dur de faire respecter cela.

Une fois ce petit vrai ou faux réalisé, vous pouvez passer à l'activité suivante en fonction de l'âge des participants.

- **Pour les plus petits (moins de 13 ans) :**

Après visionnage de la vidéo « Alex et les droits de l'enfant » [Alex et les droits des enfants - YouTube](#), chaque enfant réalise un dessin qui illustre trois droits de l'enfant à l'aide de la phrase suivante : « J'ai le droit de ... » et un dessin du Comité africain d'experts.

Le temps doit être assez long (environ 15 minutes par dessin, mais à ajuster selon l'avancement du groupe) pour que toutes les propositions de droit soient illustrées à l'image de ce que pense chaque enfant.

À la fin du temps imparti, l'animateur.e peut regrouper tous les dessins. Vous demandez alors à chaque enfant ayant dessiné s'il souhaite partager avec les autres son dessin. Et vous prenez soin de séparer les dessins des enfants qui ne souhaitent pas les partager et de ne prendre que ceux pour lesquels les participants acceptent le partage. Si l'atelier se déroule dans une salle, vous pouvez placer les dessins au tableau ou sur un mur de façon à les afficher pour tout le monde. Si l'atelier se déroule en extérieur, vous pouvez faire asseoir tous les enfants en cercle avec vous et montrer les dessins les uns après les autres. Vous prenez le temps d'expliquer qu'il n'y a pas de bons ou mauvais dessins, pas de représentations justes ou fausses de chaque droit. Toutes les idées sont intéressantes.

Le fait d'observer les dessins des autres peut permettre à chaque enfant de faire évoluer sa pensée et sa représentation personnelle d'un droit. N'hésitez pas engager une conversation / un débat avec les enfants si des réflexions émergent lors de ce partage, toujours dans la bienveillance les uns envers les autres.

- **Pour les plus grands :**

L'idée est d'organiser un mini-congrès pour les droits de l'enfant sur le modèle du comité africain d'experts.

-  **1^{ère} étape : concertation de groupe et préparation de l'argumentaire**

En fonction de l'âge des participants et de la taille du groupe, l'animateur.e peut répartir les enfants en groupes de 3 à 5 : un groupe d'enfant aura le rôle du comité d'experts, un second le rôle des représentants de l'Etat partie qui fait l'objet de l'examen, et un dernier le rôle de la société civile représentant les enfants.

Lorsque les groupes sont formés, il est important de les séparer pour qu'ils ne puissent pas s'entendre discuter, ni prendre des informations d'un autre groupe. L'animateur.e va alors lire la problématique et expliquer le rôle de chaque groupe devant tout le monde, de sorte que les enfants puissent comprendre le but de cette activité.

Vous pouvez choisir l'une de ces deux problématiques et la lire aux enfants :

1. Dans un Etat imaginaire appelé Bengala, des enfants se sont plaints auprès d'une organisation de la société civile de ne pas avoir de récréation ni de pause durant leurs journées d'école.
2. Dans un Etat imaginaire appelé Bengala, des enfants ont rapporté ne pas avoir le droit de lire.

Vous donnez ensuite à chaque groupe, la consigne qu'il devra suivre pour l'activité :

- Considérant les événements racontés, le groupe représentant **l'organisation de la société civile** va donc formuler une communication au comité d'experts. Elle doit expliquer les faits, ce en quoi ces faits sont problématiques pour les enfants et le droit qui est potentiellement violé par l'Etat. Le groupe peut également chercher comment réparer le préjudice commis à l'enfant et comment l'Etat partie pourrait à l'avenir améliorer sa politique et/ou ses agissements pour ne plus reproduire une telle violation.
- **Le comité d'experts** se prépare à recevoir cette communication : Quel(s) droit(s) de l'enfant est concerné ? Il prépare également des arguments destinés à l'Etat partie : qu'est-ce qu'un Etat à le droit de faire sans que cela ne vienne en contradiction avec le droit identifié ? Est-ce que l'Etat semble avoir agi en respectant ce droit ? Il prépare également des arguments destinés à l'organisation de la société civile : l'enfant doit-il être protégé dans cette situation ? L'organisation a-t-elle eu raison de formuler cette communication ?
- **L'Etat partie** va comme les autres groupes préparer sa défense et son argumentation. Est-ce qu'un droit n'a pas été respecté ? Si oui lequel ? Si non, pourquoi n'est-ce pas le cas ? La responsabilité de l'Etat envers cet enfant est-elle engagée et quelles solutions peuvent-être trouvées pour remédier à la situation : compenser les dommages subis par les enfants, prévenir la reproduction de futures situations similaires par tel ou tel moyen etc. ?

On peut laisser une trentaine de minutes aux participants pour réfléchir. Il faut bien insister sur l'importance du travail de groupe, chaque enfant doit donner un avis, une idée. A nouveau, il n'y a pas de fausses ni de bonnes réponses. Il faut également demander aux enfants de commencer à réfléchir à désigner un ou plusieurs orateurs pour expliquer aux autres dans la deuxième partie de l'exercice la réflexion de leur groupe.

2ème étape : le débat

Lorsque le temps est écoulé, on demande aux différents groupes de revenir et de s'asseoir de façon que les participants puissent voir et être vus de tout le monde. Il ne faut pas que le groupe qui prend la parole soit au tableau face aux autres, c'est un exercice d'échange et de débat.

Avant de laisser la parole aux enfants, l'animateur.e relit à tout le monde l'énoncé qui sera le sujet du débat.

Le groupe qui représente la société civile commence. Il va d'abord expliquer les faits du point de vue protection de l'enfant que cette organisation défend. Le groupe explique le droit qui a selon lui été violé et pourquoi. Les participants de ce groupe terminent par donner des idées de décision que le comité pourrait recommander à l'Etat de prendre pour réparer le dommage commis à l'enfant ou prévenir l'occurrence d'une nouvelle situation similaire.

Le groupe de l'Etat partie, le Bengala, prend ensuite la parole, le but n'est pas de contredire ce qui vient d'être dit. Le Bengala partage toutes les réflexions qu'ils ont discutées pendant le travail préparatoire. Ce groupe peut tout à fait être en accord ou désaccord avec le groupe précédent, tant qu'il argumente et explique les raisons de cet accord ou désaccord. À la fin de leur exposé, les participants du groupe peuvent formuler des recommandations qu'ils souhaiteraient recevoir du comité.

Enfin, le comité prend la parole. Les experts qui le composent doivent rendre compte de l'analyse qu'ils ont faite de la situation, ils doivent trancher : est-ce que selon eux il y a eu violation d'un droit de l'enfant, si oui lequel, si non lequel était questionné. Ils ne donnent pas forcément raison à l'un des deux groupes précédents mais exposent leur compréhension du problème et la solution qui leur paraît équitable et juste. Le but est de préserver les intérêts et les droits de l'enfant tout en offrant un cadre constructif pour aider l'État en faute à s'améliorer.

3^{ème} étape : échange de ressentis

Dans un dernier temps qui peut être plus ou moins long selon la participation active des enfants présents, l'animateur.e sollicite des retours, des avis afin que ceux-ci partagent leurs expériences entre groupes. Il faut qu'ils puissent expliquer les difficultés ou les facilités qu'ils ont eues à représenter tel ou tel point de vue.

Enfin, l'animateur.e peut faire un parallèle avec le rôle du comité africain d'experts et observer les difficultés auxquelles celui-ci peut être confronté lorsqu'il évalue la situation d'un enfant dont les droits auraient été violés par son Etat d'origine ou de résidence. Il rappelle également l'unicité de ce comité africain en matière de droits de l'enfant sur la scène internationale. Bien que celui-ci a ses limites en termes de fonctionnement et de condamnation des Etats, il n'en reste pas moins essentiel à la défense des droits de l'enfant sur le continent africain.



Activité 3. RIGHTS UP ! *(Façon Times Up)*

But de l'activité

- Les participants apprennent et mémorisent 10 droits de l'enfant en s'amusant
- Les participants apprennent à s'exprimer de manière non conventionnelle, en mimant avec une gestuelle, en dansant, en chantant, etc...

Public cible

Elèves de 12 à 16 ans

Durée

1 heure

Matériel pédagogique

- Des papiers en forme de carte sur lesquels sont écrits ou représentés par une illustration un des droits de l'enfants pour le début du jeu. Des cartes vous sont proposées en annexe de ce document page 38.
- Liste des 10 droits de l'enfant : fiche des 10 droits de l'enfants, disponible en annexe page 36.

Avant de démarrer

Avant de démarrer le jeu, il est important que les participants aient eu l'occasion de se familiariser avec les droits de l'enfant et les illustrations présentes sur les cartes de jeu. Les enfants reçoivent le document « Les droits de l'enfant » et l'animateur.e parcourt avec les enfants chacun des droits, des illustrations et des explications associées.

Mise en place de l'activité

Le jeu se déroule en deux manches.

- ☞ Première manche : l'enfant fait deviner le mot ou le dessin figurant sur la carte avec des mots.
- ☞ Deuxième manche : l'enfant doit faire deviner le mot ou le dessin en faisant un mime mais sans parole.

Demandez aux enfants de se répartir en binôme (ou trinôme en cas de nombre impair).

Il y a un paquet de 10 cartes par groupe. Un paquet de carte est divisé en deux et chaque moitié est donnée à un enfant du binôme, (en essayant de donner plusieurs images et plusieurs droit écrits à chaque enfant). Chaque enfant prend connaissance de ses cartes.

Cartes manuscrites : la carte comporte un droit écrit en toutes lettres.

Cartes-image : un droit est représenté par une image.

Déroulement de l'activité

1ère manche du jeu : Deviner avec des mots

Les enfants doivent faire deviner aux autres et chacun à leur tour le droit inscrit ou illustré sur leur carte sans utiliser les mots inscrits sur la carte. Par exemple : je suis un élève qui va à l'école tous les jours – pour le droit à l'éducation.

Pour commencer, un premier enfant prend le rôle d'orateur. Il commence par placer les cartes face cachée en tas devant lui. L'animateur.e, lorsque tous les enfants sont prêts et ont placés leurs cartes devant eux, donne le top départ. Un sablier ou un compte à rebours de 2 à 5 minutes suivant l'âge des enfants peut être ajouté pour augmenter la difficulté.

L'enfant qui commence prend alors la première carte de son tas et regarde le droit représenté dessus. L'autre enfant ne doit jamais voir le contenu de la carte. Il commence à décrire ou mimer le droit représenté sur sa carte, le but étant que l'autre enfant devine le plus rapidement possible le droit en question. Lorsqu'il a deviné, c'est à lui de retourner une carte et de faire deviner le droit représenté sur sa carte. Ainsi, chaque joueur retourne une carte et la fait deviner à tour de rôle.

En fonction de l'âge des participants on peut proposer aux participants de dire « je passe » lorsqu'ils n'arrivent pas à deviner une carte. Dans ce cas, la carte est remise en dessous du paquet et sera de nouveau utilisée lorsque l'enfant aura deviné toutes les autres cartes.

Lorsque tout le monde a réussi à faire deviner son droit ou bien à la fin du temps imparti, les enfants reposent leur carte et observent s'ils ont réussi à deviner toutes les cartes.

2ème manche du jeu : Mimer

Les enfants piochent de nouveau une carte. Cette fois, ils doivent faire deviner leur droit en mimant.

Attention ! Aucun mot n'est toléré, seuls les bruitages sont acceptés. Pour s'aider l'enfant peut mimer une situation avec l'animateur.e ou un autre élève, comme pour mimer le médecin avec son patient pour le droit à la santé par exemple.

Lors de ce deuxième tour, les binômes conservent le même roulement pour faire deviner que lors de la première manche.

Activité 4. Parlons Ensemble !

But de l'activité

- Les enfants se familiarisent au droit à la participation, à la non-discrimination, au bien-être, et aux libertés d'expression et de pensée.
- Les participants apprennent à communiquer de manière simple, rapide et efficace entre eux. Ils apprennent également à s'exprimer et à dialoguer sans véhiculer de jugements.
- Le but est de familiariser les enfants à la communication claire et bienveillante pour prévenir les conflits et les discriminations qui peuvent émaner d'une situation d'incompréhension entre eux.

Public cible

Elèves de 12 à 16 ans

Durée

1 heure

Matériel pédagogique

Une affiche papier ou plusieurs feuilles de papier et des feutres.

Déroulement de l'activité

1^{ère} étape : la réflexion autour de la méthodologie

Le groupe d'enfants doit être placé de façon que tout le monde puisse se voir et être vu, et chacun assis au même niveau (personne ne doit être assis sur une chaise, si les autres sont assis par terre par exemple). L'animateur.e se place également dans le cercle, au même niveau que les enfants avec du papier et des feutres.

L'animateur.e commence par expliquer la démarche et le but de l'activité. Pour ces explications, il est important d'adopter un ton doux pour mettre les enfants dans une dynamique positive et confiante, tout en conservant une voix assez forte pour s'assurer que tous les participants soient en mesure d'entendre et de comprendre l'activité.

L'animateur.e explique aux participants l'exemple d'un conflit qui serait né d'un désaccord avec un camarade sur le choix d'un jeu ou d'une activité.

Il demande ensuite aux participants d'expliquer comment selon eux un enfant peut faire dans le cadre d'un conflit de ce type pour :

1. Interpeler son camarade et le prévenir qu'il a un message clair pour lui
2. Expliquer à son ou sa camarade pourquoi est-ce qu'il a un message clair à faire
3. Décrire les émotions qu'il ressent

4. S'assurer que son camarade a bien compris le message
5. Proposer une ou plusieurs solutions
6. Valider ensemble la solution trouvée

Il est préférable de lire point par point en laissant tous les enfants qui le souhaitent s'exprimer sur le point en cours avant de lire le suivant. Les enfants peuvent se lever, mimer, bouger de la manière dont ils le souhaitent pour illustrer leurs idées.

Lorsque les enfants se sont exprimés, l'animateur.e peut à son tour prendre la parole pour suggérer des moyens d'expression qui n'auraient pas été évoqués.

Attention pour les solutions au conflit, seuls des modes de résolution pacifiques et positifs doivent être pris en considération. Par exemple : s'il est évoqué la possibilité de ne plus se parler ou le recours à toute forme de violence, l'animateur.e doit rappeler l'objet de l'exercice : la communication positive. Pour aider les enfants à comprendre en quoi un mode de règlement proposé est problématique, il doit expliquer les conséquences négatives qui en découleront s'il est utilisé. Il est très important que les enfants comprennent que ces méthodes ne leur sont pas données comme des consignes de bonne conduite mais qu'il s'agit plutôt d'une réflexion collective au bien vivre ensemble et au respect des droits de tous.

À chacune de ces étapes l'animateur.e écrit sur une feuille différente les propositions, ou bien il crée une affiche avec une proposition à chaque fois. Celle-ci pourra être conservée dans la salle de classe par exemple.

2^{ème} étape : la mise en pratique

Demandez aux enfants de se mettre par deux.

- a) Une première problématique leur est donnée : *par exemple, un enfant travaille pendant qu'un autre fait du bruit à côté de lui, ce qui l'empêche de se concentrer.*

Pour chaque binôme, il faut définir qui aura quel rôle, sachant qu'ils intervertiront après : l'enfant qui crée une perturbation sera prochainement la personne dérangée, et cette dernière préalablement dérangée sera désormais le perturbateur.

Il n'y a pas de temps imparti pour cet exercice, chaque binôme progresse dans la discussion à son propre rythme.

L'animateur.e leur rappelle les différentes étapes à suivre (de 1 à 6), puis les laisse débiter chacun à leur rythme. Vous pouvez circuler de groupe en groupe pour aider les enfants à se lancer ou à trouver leur mot. Pour les aider à imaginer la situation problématique et les faire rentrer dans leur rôle, on peut suggérer aux enfants de mimer la scène créatrice du conflit.

Lorsque tous les binômes ont terminé, les enfants se remettent en cercle. Chaque binôme partage la solution qu'il a trouvée pour régler le problème. Les enfants peuvent aussi s'exprimer sur la méthode, est-ce que certaines méthodes évoquées par les autres leur paraissent mieux ou alors moins adaptées et pourquoi ?

Toutefois, il faut leur rappeler que s'ils ne sont pas tous d'accord, c'est tout à fait normal. Le but n'est pas de les mettre d'accord sur une méthode à employer mais simplement qu'ils trouvent celle avec laquelle ils sont à l'aise pour communiquer et les familiariser avec des méthodes de communication non discriminatoires et bienveillantes.

- b) Une deuxième problématique est donnée : *par exemple, un enfant qui jouait a bousculé un autre enfant.*

Les enfants se remettent en binôme avec la même personne. Les rôles s'invertissent. L'enfant qui travaillait dans la première scène sera cette fois celui qui a bousculé l'autre enfant.

Les enfants suivent de nouveau le schéma en plusieurs étapes et trouvent une solution au conflit. Lorsqu'ils ont tous terminé, l'animateur.e leur demande de revenir tous en cercle et de partager encore une fois quelle solution ils ont convenu entre eux pour solver le conflit de façon positive.

3^{ème} étape : la prise de ressenti des enfants

Dans un dernier temps, l'animateur.e demandent aux élèves de partager leur ressenti sur les situations, les rôles. Est-ce qu'il était plus facile d'être dans une situation plutôt que dans l'autre ? Qu'est-ce qui n'était pas facile à faire ou à dire ? Est-ce qu'ils se sentent désormais à l'aise pour gérer ce type de situation ou bien est-ce qu'ils conservent une certaine appréhension ?

S'ils ne se sentent toujours pas très à l'aise en cas de conflit, vous pouvez leur expliquer les bénéfices de la communication positive et comment cela peut influencer le cours d'une discussion.

Puis l'animateur.e fait un tour de cercle en demandant à tous les participants de partager la chose qu'ils ont la plus appréciée et celle qu'ils ont la moins appréciée dans l'ensemble de l'exercice.

Activité 5. L'Art du Dialogue

But de l'activité

- Les participants se familiarisent au droit à l'éducation et à la liberté de pensée et de conscience.
- Les participants apprennent à échanger entre eux sans juger, ni transformer les informations reçues de l'autre et à se laisser guider seulement par l'écoute.
- Les enfants se familiarisent avec la transmission d'information et comprennent la déformation de leurs pensées par leur moyen d'expression d'une part et l'interprétation qui en est faite par leur camarade d'autre part.

Public cible

Elèves de 12 à 16 ans

Durée

45 minutes

Matériel pédagogique

Des feuilles de papier et des crayons, ou bien une ardoise. Tout support qui peut servir à dessiner.

Déroulement de l'activité

Tout d'abord, l'animateur.e explique le but de l'activité et son déroulement aux enfants. Ainsi, vous vous assurez qu'ils aient tous de quoi dessiner et leur fournissez le matériel si nécessaire.

1^{ère} étape : Le dessin

Les enfants se mettent en binôme. L'un est assis et disposé à dessiner et l'autre se place derrière lui, au même niveau de façon qu'il ne voit plus le support du dessin. Ils auront environ 15-20 minutes pour dessiner.

Celui qui est derrière va imaginer sa représentation personnelle du **droit à l'éducation** et la décrire le plus simplement possible à son camarade placé devant lui. Il ne pose pas de question et ne regarde pas ce qui est dessiné jusqu'à ce que l'exercice soit terminé.

L'enfant placé devant écoute son camarade et essaye de dessiner ce qu'il lui dit sans ajouter de choses ou de pensées personnelles. Le dessinateur ne doit pas poser de question ni réagir à ce qui lui est décrit. Il peut seulement demander de répéter à son camarade mais s'il ne comprend pas ce n'est pas grave, il dessine exactement ce qu'il pense avoir compris.

Quand le dessin est terminé, le participant qui a dessiné retourne sa feuille de manière à cacher son dessin. Puis, les deux enfants échangent de rôle.

2^{ème} étape : L'observation des dessins et l'échange de ressentis

Lorsque les deux dessins sont terminés, demandez aux enfants de retourner s'asseoir et de se montrer leurs dessins.

Ils échangent sur leur ressenti à propos de ce qu'ils avaient imaginé et ce qui a été dessiné par leur camarade : est-ce ressemblant, complètement différent, inexacte ?

Ils peuvent également se poser des questions : est-ce que j'ai manqué de précisions sur cet élément ? car il n'est pas dessiné comme je l'avais imaginé, ou bien, as-tu rencontré des difficultés à dessiner ce que je te disais ? Est-ce que c'était clair pour toi ?

Vous pouvez leur laisser un temps d'une dizaine de minute. Il faut vous assurer que chaque enfant prenne connaissance du dessin réalisé par son camarade.

3^{ème} étape : La mise en commun avec le groupe

Demandez aux enfants un retour au calme, qu'ils s'asseyent tous ensemble, en cercle par exemple.

L'animateur.e débriefe avec les enfants sur le déroulement de l'activité, leur fait remarquer la difficulté de transmettre de l'information avec précision et les différentes façons qu'il y a de concevoir certains droits bien que ceux-ci soient universels et reconnus pour tous les enfants.

Les enfants partagent à tour de rôle ce qu'ils ont apprécié ou pas sur le dessin réalisé par leur camarade. Il faut bien leur faire comprendre que l'on ne cherche pas la critique artistique mais à évaluer la qualité de la retranscription de leur parole. Faites-leur remarquer l'importance de l'interaction dans les échanges, de l'attention portée à l'autre et des représentations mentales que les personnes peuvent déjà avoir à propos d'une chose.

Pour illustrer : si je vous dis de penser à une fleur, peut-être que l'un va penser à une rose, l'autre à une marguerite, etc., d'où l'importance de s'exprimer de manière claire et précise, mais également d'écouter avec beaucoup d'attention ce qui peut nous être dit, et enfin d'être compréhensif lorsque nos dires ne sont pas interprétés exactement comme ce que l'on imaginait communiquer.

L'animateur.e explique également qu'il n'y a pas de bons ou mauvais dessins même s'ils ne correspondent pas à ce que leur camarade imaginait, car il n'y a pas une seule et unique façon de penser. Vous devez leur expliquer l'importance de communiquer de façon claire et simple mais aussi de se concentrer pour décrire le mieux possible la chose à laquelle on pense. Enfin, faites remarquer aux enfants l'importance d'avoir une écoute active et non passive, et expliquez-leur la distinction entre les deux.

L'écoute active : l'attention de la personne qui écoute est portée sur ce qui est dit pour comprendre, interpréter et évaluer le discours de l'interlocuteur. Lorsque l'on écoute activement une personne parler, on est capable de s'exprimer à propos du même sujet ensuite et de donner son propre point de vue.

L'écoute passive : on écoute sans interrompre l'interlocuteur mais sans forcément prêter attention à ce qu'il raconte.

Tous ces éléments participent à entretenir une communication positive, constructive et efficace avec notre interlocuteur. Le fait de réussir à communiquer de cette manière permet aux enfants entre eux de progresser dans l'établissement de liens sociaux, et d'être mieux écouté dans une conversation avec un adulte, en faisant notamment preuve de maturité.



Activité 6. Tous Égaux

But de l'activité

- Les participants se familiarisent à la notion d'égalité entre les filles et les garçons.
- Les enfants appréhendent le concept de genre et les stéréotypes associés, puis ils déconstruisent les stéréotypes de genre et discutent de ceux qu'ils observent dans leur quotidien.

Public cible

Elèves de 12 à 16 ans

Durée

30 minutes

Matériel pédagogique

Un tableau ou une grande feuille de papier. Un crayon / feutre

Préparation de l'activité

L'animateur.e organise une activité sur le thème de l'égalité filles / garçons, hommes / femmes.

L'animateur.e se place face au groupe de participants avec un tableau ou bien du papier et de quoi écrire. Puis, il leur explique le déroulé et le but de l'activité. L'animateur.e doit mettre en confiance les enfants en leur expliquant qu'il prend une position neutre sur le débat qui va avoir lieu et qu'il ne s'agit pas de trouver une bonne réponse, que les réponses ne sont pas uniques, ni simples, mais propres à chacun et chacune.

La bienveillance est nécessaire pour cette activité. La confiance entre les participants et envers l'animateur.e doit être établie pour que tous osent partager leurs idées sans appréhension. Il faut également expliquer aux enfants que l'on ne jugera pas leurs propos, au contraire, il est intéressant d'entendre l'avis de tous.

Commencez par rappeler la notion d'égalité qui est un principe fondamental du droit à la non-discrimination figurant au sein de la CIDE et de la CADBE : selon le principe d'égalité, tous les enfants du monde entier, peu importe leur pays, leur couleur de peau, leur langue, leur religion ou si c'est une fille ou un garçon, ont les mêmes droits. L'égalité entre les garçons et les filles, c'est pareil, cela signifie que les filles et les garçons ont tous les mêmes droits et droit à la même protection, à l'éducation, à la santé, et à être aimés et respectés. Par exemple, à l'école : Les garçons et les filles ont le droit d'apprendre les mêmes choses. À la maison : Les garçons et les filles peuvent partager les mêmes responsabilités, comme ranger leurs jouets, aider à la cuisine ou aider avec les tâches ménagères ou agricoles. Dans les rêves et les carrières : Les garçons et les filles peuvent rêver de faire n'importe quel métier quand ils seront grands. Les filles peuvent devenir médecins, ingénieures ou pompiers, et les garçons peuvent devenir infirmiers, enseignants ou danseurs.

A présent, expliquez en usant une communication accessible et adaptée aux enfants la définition d'un stéréotype : une opinion toute faite, véhiculée dans la société sans originalité, tel un cliché. Ce sont autrement dit, c'est une idée préconçue que l'on attribue à un groupe de personnes mais qui ne se révèle pas forcément vraie. Pour illustrer, cette courte vidéo présente la définition d'un stéréotype adaptée aux enfants : [C'est quoi, un stéréotype ?](#)

Déroulement de l'activité :

1^{ère} étape : Élaborer une liste des stéréotypes

L'animateur.e pose la question suivante au groupe et en note les réponses.

Première question : quels sont d'après vous les stéréotypes associés aux garçons et aux filles ? Puis, aux femmes et aux hommes ?

Vous devez noter toutes les idées sur un tableau réparti en deux colonnes, l'une pour les stéréotypes associés aux garçons et l'autre aux filles.

Vous pouvez également engager un dialogue autour de la différence (ou indifférence) des réponses entre les stéréotypes associés aux enfants et ceux associés aux adultes. Est-ce que tout le monde est victime des mêmes stéréotypes ?

Lorsque tous les enfants ont pu prendre la parole et exprimer leurs idées, l'animateur.e peut passer à la deuxième étape.

S'il y a un manque de débat ou d'idées au début, vous pouvez aider les enfants en proposant un stéréotype de votre choix de manière à libérer la parole et inciter les enfants à participer.

☞ 2^{ème} étape : Le débat autour de la véracité / du stéréotype

Lorsque toutes les idées sont écrites, l'animateur.e s'adresse de nouveau aux enfants : pensez-vous que ces stéréotypes soient vrais ? Avez-vous des contre-exemples, c'est-à-dire des exemples qui prouvent que ce sont bien des stéréotypes ?

Qu'est-ce qui différencie selon vous un stéréotype, d'un fait avéré ? (L'animateur.e peut intervenir pour aider les enfants à clarifier leur pensée et à faire la distinction entre les deux).

Ou bien au contraire, y a-t-il d'après vous des choses marquées sur le tableau qui soient vraies ? Et si oui, pourquoi le sont-elles d'après vous ?

Avant de laisser la parole aux enfants, il est important que de leur rappeler la bienveillance de ces échanges.

Il est aussi important de demander aux enfants d'illustrer leurs propos par des exemples et des situations qu'ils ont vécues.

3^{ème} étape : Le bilan

Demandez à chaque enfant de construire un bilan personnel, ce qu'il tire de cette discussion tant en positif qu'en négatif s'il y en a. Cette conclusion peut se faire à l'écrit ou bien à l'oral sous forme de table ronde. Laissez un temps aux enfants de construire leur pensée et leur réponse.

Ensuite, l'animateur.e donne la parole aux enfants. Il est nécessaire que tous ceux qui veulent s'exprimer puissent le faire. Lorsque tous les enfants ont pu donner leur opinion, l'animateur.e rappelle le principe d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Vous leur expliquez également les risques des stéréotypes et comment le stéréotype mène bien souvent au préjugé et à la discrimination. Vous refaites ainsi le lien avec le droit à la non-discrimination inscrit dans la CIDE et la Charte africaine des droits de l'enfant.

Définition du préjugé : c'est une évaluation négative d'un groupe ou membre de ce groupe en se basant sur une généralisation erronée (comme le stéréotype) ... et les préjugés mènent aux discriminations. Il est important que chaque enfant comprenne le lien entre une idée véhiculée dans leur communauté et qu'ils peuvent être amenés à répéter et la conséquence de la présence de cette idée dans l'inconscient collectif.

Vous pouvez également proposer des solutions pour pallier certaines situations sans créer de discrimination. Par exemple : si dans l'absolu les filles courent moins vite que les garçons, ce n'est pas vrai pour toutes les filles et tous les garçons. Donc, il ne doit pas y avoir de problème à ce qu'une fille ou un garçon participe à des activités qui sont traditionnellement associées à un genre. Par exemple, une fille peut jouer au foot avec ses camarades si elle en a envie. De même, des garçons dessinent aussi bien que des filles donc les dessins peuvent être un loisir pour les garçons autant que les filles. En somme, les filles et les garçons ont les mêmes droits et ne doivent pas être discriminés en fonction de leur sexe, leur genre, ni des traditions qui sont partagées dans leur communauté.

Activité 7. Mission Droits et Devoirs

But de l'activité

- Les participants se familiarisent à la notion de responsabilité qui découle des droits de l'enfant. Ils réfléchissent quant aux responsabilités que peuvent leur imposer les droits dont ils sont bénéficiaires mais également les conséquences pour les autorités publiques.
- Les participants comprennent la notion de sujet de droit.
- Le but est de faire évoluer les enfants dans leur réflexion personnelle mais aussi en tant que groupe. Donc, les différents points de vue sont partagés sur la base de la spontanéité et de l'écoute bienveillante.
- Les participants comprennent le concept d'opinion et acceptent les divergences qui peuvent émerger entre eux. Il n'y a pas de réponse juste ou fausse.

Public cible

Elèves de 12 à 16 ans

Durée

1 heure

Matériel pédagogique

Un tableau ou une grande feuille de papier.

Préparation de l'activité

L'activité peut se dérouler en classe et doit fonctionner sur la base de la spontanéité des élèves. Il est important que dès le début de l'activité, l'intervenant explique clairement le but de l'activité : comprendre les notions de responsabilité et leurs conséquences pour les différents sujets de droit.

Définition du sujet de droit : un sujet de droit est une personne physique (ou morale) qui possède des droits et des obligations. Être un sujet de droit désigne donc le fait d'être titulaire de droit, d'avoir des droits, mais également de porter les conséquences de l'application de ces droits dans la société, c'est-à-dire d'avoir des obligations. D'un point de vue social, une obligation peut être vue comme une responsabilité. Pour illustrer : les enfants ont le droit à l'éducation, leur responsabilité est donc de se rendre à l'école et de suivre un cursus scolaire dès lors qu'ils en ont la possibilité.

Au cours de l'activité, les enfants doivent se sentir libres d'exposer leur point de vue et d'expliquer leur avis. L'animateur.e s'exprime donc de manière positive et ne juge pas les propos des enfants, il faut être dans l'explication. Le but est la prise de conscience et la compréhension.

L'intérêt d'utiliser un tableau est de pouvoir organiser les propositions des enfants en colonnes. Vous commencerez par écrire les propositions des enfants dans la première colonne, à gauche. Vous aurez

trois colonnes au total, et vous écrirez les idées correspondantes dans les colonnes suivantes, à droite de la première colonne.

Déroulement de l'activité

L'animateur.e sollicite les enfants à chaque étape de l'activité pour noter leurs idées sur le tableau.

Vous pouvez aider à compléter chaque colonne, en particulier la première si les propositions manquent afin d'avoir une réelle base de réflexion.

1^{ère} étape : Établir une liste des droits de l'enfant

La première étape est assez simple, il s'agira simplement de dresser une liste de tous les droits de l'enfant dont les élèves arrivent à se souvenir sur la base des activités précédentes et vidéos qui ont pu être visionnées au début de la séance. Il faut que les enfants soient capables de montrer qu'ils s'approprient les droits.

L'animateur.e note sur la première colonne comme ci-dessous tous les droits qui sont mentionnés par les enfants. Il faut donner la possibilité à tous les enfants de pouvoir s'exprimer, notamment en répartissant la parole entre tous les enfants.

Exemple :

Droits de l'enfant
Le droit de jouer et de se reposer
Le droit à la protection
Le droit à une bonne alimentation

☞ 2^{ème} étape : Réfléchir aux responsabilités de l'enfant

Il s'agira ensuite d'établir une liste des responsabilités attribuables aux enfants qui sont envisageables pour chaque droit de l'enfant inscrit dans la première colonne.

De nouveau, il n'y a pas de fausses réponses dans l'absolu. L'objectif étant de faire comprendre aux enfants l'intérêt de posséder des droits et de se les approprier (de leur donner une application dans leur vie de tous les jours par ex.).

Ils doivent donc réfléchir un maximum par eux-mêmes. Des situations de la vie courante peuvent être utilisées pour illustrer et encourager leur réflexion.

On peut suggérer aux élèves de réfléchir aux devoirs que ces droits peuvent créer dans leur vie quotidienne, en envisageant la responsabilité comme une conséquence du droit.

Par exemple, le droit à une bonne alimentation permet aux enfants de se nourrir correctement. Donc l'une des conséquences de ce droit serait la responsabilité pour l'enfant de manger tous les légumes et les fruits qu'il a dans son assiette, de faire des choix alimentaires sains.

Exemple :

Droits de l'enfant	Responsabilités correspondantes possibles de l'enfant
Le droit de jouer et de se reposer	La responsabilité de se rendre utile à la maison
Le droit à la protection	La responsabilité de ne pas faire de mal aux autres
Le droit à une bonne alimentation	La responsabilité de faire des choix alimentaires sains

3^{ème} étape : réfléchir aux responsabilités des autorités

Enfin, on reproduit l'étape précédente en complexifiant quelque peu. Le sujet de la responsabilité devient l'autorité publique. Quelles conséquences et donc quelles responsabilités incombent aux autorités qui vont devoir mettre en place et contrôler l'application de ces droits ?

L'animateur.e, comme pour les autres étapes du jeu doit venir aider et stimuler le débat en donnant notamment des exemples de la vie courante. Cette dernière étape peut sembler plus difficile au premier abord pour les enfants, il faut donc solliciter des faits qui leur sont les plus familiers possibles.

Par exemple, pour le droit à l'éducation, la responsabilité de l'Etat est de s'assurer que chaque enfant aille à l'école. Cela peut s'observer par le financement de la construction d'écoles, la création de bus scolaire, la provision gratuite de fournitures scolaires, la formation d'enseignants, etc.

Exemple :

Droits de l'enfant	Responsabilités correspondantes possibles de l'enfant	Responsabilités correspondantes possibles des autorités
Le droit de jouer	La responsabilité de jouer et partager avec ses frères et sœurs sans se disputer	La responsabilité d'installer des infrastructures sportives publiques
Le droit à la protection	La responsabilité de ne pas faire de mal aux autres	La responsabilité de mettre en place des services de protection, d'adopter des lois qui interdisent la violence envers les enfants
Le droit à une bonne alimentation	La responsabilité de faire des choix alimentaires sains	La responsabilité de sensibiliser les enfants, les parents et la société sur l'alimentation saine, de créer des normes strictes de sécurité alimentaire pour garantir que les aliments disponibles sur le marché sont sûrs, nutritifs et de bonne qualité.

Théâtre forum « Les enfants ont des droits »

But de l'activité

- Les participants, parents et enfants, apprennent ce que sont les droits de l'enfant et comment les mettre en œuvre dans leurs quotidiens à travers des scènes de moments quotidiens de la vie des enfants.
- Les parents sont sensibilisés sur l'importance du rôle qu'ils jouent pour accompagner la croissance et le développement de leurs enfants, et à renforcer ou modifier leurs attitudes, convictions et pratiques relatives à l'éducation d'un enfant
- Les participants prennent conscience de l'importance de développer une approche de la parentalité positive basée sur la communication, l'écoute, la prise en compte de son avis et de sa participation et de la création de relations parents-enfants.

Public cible

Enfants et adultes

Durée

2 heures

Ressources humaines

Troupe de comédiens ou animateurs

Matériel nécessaire

Un lieu permettant aux acteurs d'être correctement vus par l'ensemble du public.

La troupe de comédiens doit également venir avec des tenues adaptées aux mises en scène.

Préparation de l'activité

👉 Etape 1

L'animateur.e introduit l'activité en se présentant, expliquant les raisons et objectifs de l'activité et en introduisant l'activité de théâtre forum par une courte explication du concept des droits de l'enfant.

👉 Etape 2

Une troupe de comédiens joue une pièce de théâtre mettant en scène des moments quotidiens de la vie des enfants (école, famille, loisirs, sport, souper, etc.) visant à faire circuler des messages clés sur les droits, l'éducation et la protection de l'enfant. Le théâtre forum est une technique de théâtre participative qui vise à la conscientisation.

Les comédiens vont jouer différentes saynètes autour des thématiques concernant principalement les droits de l'enfant et le vivre-ensemble afin de faire émerger la parole de tous. Ce moment de théâtre participatif et collectif permet aux spectateurs de réfléchir, débattre et échanger autour des thèmes abordés via des sujets de société.

👉 Etape 3

Après chaque saynète, l'animateur.e pose des questions au public sur les thématiques et messages qui ont été véhiculés durant la pièce, ce que cela leur évoque, s'ils se posent des questions, si cela remet en cause certaines manières de faire, etc. Ainsi, il crée un échange et un moment de réflexions avec le public.

👉 Etape 3

A la fin des trois saynètes, l'animateur.e demande à trois enfants et deux parents de le rejoindre sur scène pour leur demander leurs ressentis sur l'ensemble des pièces, de partager ce qu'ils ont appris, quels messages véhiculés ils retiennent des saynètes et ce qu'ils en ressortent pour leur quotidien, leur relation et communication parents-enfants. Ainsi, l'animateur.e tente de créer un moment d'échange et de réflexions entre les participants sur scène et le grand public. Enfin, l'animateur.e remercie les comédiens, les participants, le public et encourage les parents et enfants à appliquer ce qu'ils ont appris dans leur quotidien.

Déroulement de l'activité

I. Introduction

Texte suggéré :

« Bonjour à tous et à toutes, comment-allez-vous ?

Je m'appelle X et moi je m'appelle Y, nous sommes des animateurs et nous travaillons pour une organisation qui travaille pour la protection des enfants qui s'appelle Terre des hommes. Ce jour est une journée très spéciale car nous sommes présents aujourd'hui avec vous pour vous parler d'un sujet très important : les droits de l'enfant !

Vous avez tous déjà du entendre un jour parler de droits de l'enfant, n'est-ce pas ? Qu'est-ce que c'est selon vous ? A quoi cela vous fait penser lorsqu'on parle des droits des enfants ? L'animateur.e pose la question dans le public et demande à un adulte et puis à un enfant de partager ce qu'il comprend par l'expression « droits de l'enfant » ?

Prenons déjà le concept enfant, « Être un enfant, qu'est-ce que cela veut dire ? » Et bien déjà être un enfant c'est avoir moins de 18 ans et l'enfance c'est la période de l'être humain entre sa naissance et l'âge adulte. Ce qui caractérise l'enfance c'est sa jeunesse mais aussi sa vulnérabilité, c'est pourquoi être un enfant c'est également avoir des besoins spécifiques : besoin de protection des adultes, besoin de soutien et de l'amour de ses parents, besoin d'aller à l'école (de ne pas travailler), le besoin de jouer, le besoin d'une alimentation saine pour grandir, etc.

Pour protéger ces besoins spécifiques pour tous les enfants dans le monde, des organisations de protection de l'enfance ont alors établi des droits particuliers dans un texte de loi international qu'on appelle la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE). Cette convention internationale des droits de l'enfant comprend l'ensemble des droits visant à protéger spécifiquement les enfants. Les droits de l'enfant sont des droits humains spécifiquement adaptés à l'enfant car ils tiennent compte de sa fragilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge. Les droits de l'enfant prévoient ainsi de satisfaire les besoins essentiels au bon développement de

l'enfant, tels que l'accès à une alimentation appropriée, aux soins nécessaires, à l'éducation, etc. On retrouve alors dans la Convention les 10 droits principaux des droits de l'enfant :

- *Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine ou de son sexe*
- *Le droit d'avoir un nom et une nationalité*
- *Le droit à une alimentation suffisante et saine*
- *Le droit d'être soigné(e) et de bénéficier de soins et de traitement adaptés à l'âge*
- *Le droit à l'éducation*
- *Le droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions*
- *Le droit de jouer, de rire, de rêver*
- *Le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu*
- *Le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation*
- *Le droit à une protection spéciale pour tous les enfants réfugiés et / ou handicapés*

Aujourd'hui 196 pays dont le X se sont engagés à protéger et faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant. Et pourtant, il existe encore de nombreuses violations des droits de l'enfant. Au Burkina Faso, plus de deux enfants sur 10 n'ont pas accès à l'école et plus de 1 enfants sur 10 ne mangent pas à leur faim.

La raison pour laquelle nous faisons cette activité est le manque de connaissances des droits de l'enfant qui conduit à leur négligence et leur délaissement par les autorités. Ainsi en connaissant mieux la Convention Internationale sur les droits de l'enfant et en comprenant les besoins spécifiques des enfants, les enfants, les parents et les communautés sont disposés à mieux les respecter et à encourager le développement de l'enfant dans un environnement favorable.

Est-ce que j'ai été assez clair dans mon explication ? Est-ce que vous avez tous bien compris la raison pour laquelle nous sommes venus échanger avec vous aujourd'hui ?

Notre atelier va durer à peu près de deux (02) heures mais nous avons prévu une petite pause collation et toilettes au milieu de l'atelier".



II. Saynètes sur les droits de l'enfant

SCÈNE 1. SCÈNE SUR L'ENGAGEMENT ET LE SOUTIEN SCOLAIRE DES PARENTS

☞ **Les droits de l'enfant abordés dans la scénette** : le droit à l'éducation, le droit de grandir dans de bonnes conditions, le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu.

☞ **Objectifs recherchés** : cette première saynète vise à sensibiliser les parents sur l'importance du rôle qu'ils jouent pour accompagner la croissance et le développement de leurs enfants, et à renforcer ou modifier leurs attitudes, convictions et pratiques relatives à l'éducation d'un enfant. Les parents (ou tuteurs) sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Le soutien qu'ils leur apportent a un effet sur leur développement, leur apprentissage, et donc sur les résultats scolaires. Il peut prendre la forme de soutien direct à l'apprentissage avant et pendant l'éducation formelle, mais aussi de soutien indirect, qui contribue à des facteurs tels que la nutrition, la santé et l'hygiène. Les activités de soutien sont diverses : communication entre l'école et la maison, aide aux activités d'apprentissage à la maison, participation à des activités organisées par l'école, et implication dans les instances décisionnelles de l'établissement. Un vaste corpus de recherche montre qu'un « bon accompagnement parental à la maison » est un bon indicateur de la réussite des enfants, même après avoir écarté d'autres facteurs qui ont une incidence sur la réussite, notamment la qualité des écoles de l'enseignement primaire. De manière générale, les enfants de parents impliqués sont plus motivés pour apprendre pour leur plaisir, car ils adoptent l'attitude positive de leurs parents au regard de l'école et de l'apprentissage. Accompagner et contrôler les principaux objectifs des enfants à l'école (c'est-à-dire étudier et apprendre), inspirer des attitudes et comportements positifs vis-à-vis de l'école et faire comprendre son importance ont un effet extrêmement positif sur l'apprentissage.

☞ **Les messages clés** :

- **L'importance d'adopter une attitude positive vis-à-vis de l'école, les enseignants et l'apprentissage.** Les parents adoptent toujours une attitude positive envers l'école ou les enseignants lorsqu'ils parlent à leurs enfants. L'importance de susciter l'enthousiasme de leurs enfants et les amener à comprendre que l'apprentissage est très important, qu'il peut être à la fois agréable et gratifiant et qu'il vaut bien l'effort requis. Implication des parents dans la vie éducative de leur enfant, les parents démontrent que la scolarisation mérite intérêt et temps. Les enfants sont susceptibles de se comporter de la même manière que leurs parents, par exemple si les parents sont mécontents de certaines questions à l'école ; ils doivent communiquer le problème de manière cordiale à l'école. L'attitude positive des parents envers l'apprentissage façonnera l'attitude et la réussite des enfants à l'école.
- **Manifestation d'intérêt pour le parcours scolaire de ses enfants et encouragements.** Echange avec l'enfant sur son expérience scolaire et passer du temps chaque jour pour parler de sa journée à l'école, s'intéresser aux matières qu'ils étudient, ses amitiés. En prêtant attention, en montrant de l'intérêt et en faisant l'éloge de la bonne performance et du bon comportement, les parents motivent leurs enfants à maintenir l'esprit de travail acharné et à faire plus de ce qui mène au succès. Rappeler l'importance de féliciter son enfant lorsqu'il a bien performé et d'encourager les aspirations de son enfant. Également rappeler l'importance de

rassurer et encourager son enfant lorsqu'il n'a pas bien fait ou éprouve des difficultés, soutenir et accompagner les progrès de ses enfants.

- **Importance de l'engagement des parents dans le suivi scolaire** non seulement à travers l'aide et le **soutien pour les devoirs et les leçons** mais également à travers leur participation et présence régulière aux réunions de parents et leurs initiatives pour avoir des échanges et contacts réguliers avec les enseignants.
- **Importance d'échanger et de communiquer avec ses enfants.** Parler, écouter et passer du temps actif avec les enfants est également l'un des principaux contributeurs à la réussite scolaire des enfants. La communication avec les enfants doit être un processus à double sens où les parents échangent des informations avec leurs enfants en parlant, en écrivant ou en utilisant un système commun de signes ou de comportements. Il n'est pas conseillé de laisser des choses telles que la télévision et d'autres gadgets techniques prendre un plus grand pourcentage du temps des enfants par rapport au **temps de qualité en famille**.

👉 **Saynète proposée** : à convenir avec la troupe de comédiens et les objectifs développés ci-dessus.

👉 **Echange – débat modéré** : Lorsque la saynète prend fin, l'animateur se lève et va prendre la place des comédiens pour ouvrir le débat. L'intérêt ici est de permettre aux enfants et adultes du public de s'exprimer sur ce qu'ils viennent de voir. Est-ce qu'ils ont apprécié ? Est-ce que certaines choses leur ont déplu, les ont surpris ? Sont-ils d'accord avec ce qui a été dit ?

N'hésitez pas à encourager le dialogue, si personne n'ose se lancer vous pouvez partager vos impressions, un élément qui vous questionne parmi ce que vous venez de voir etc. De même, si vous observez que la majorité des personnes s'exprimant sont par exemple des adultes, vous pouvez intervenir pour demander aux plus jeunes s'ils souhaitent partager leur ressenti.

SCÉNARIO 2. SCÈNE À LA MAISON

👉 **Les droits représentés dans la saynète** : le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu, le droit d'être protégé de la violence et le droit de grandir dans de bonnes conditions (amour et protection).

👉 **Objectifs recherchés** : cette deuxième saynète vise à sensibiliser les parents sur l'importance de respecter le droit de l'enfant de s'exprimer, d'être entendu et que son avis soit pris en compte. L'objectif est également de rappeler l'importance du rôle des parents dans la mise en œuvre de ce droit à la participation des enfants et d'adopter une approche de la parentalité **favorisant l'épanouissement personnel**, renforçant les relations familiales, facilitant la socialisation des enfants et jouant un rôle préventif contre toutes les formes de violence à la maison et dans la famille.

👉 **Les messages clés** :

- Tous les enfants et les jeunes, peu importe leur âge, ont le **droit d'être entendus** sur toutes les questions les concernant. Chaque enfant a le **droit d'exprimer librement ce qu'il pense. Son avis doit être pris en compte** dans toutes les affaires qui le concernent directement : à l'école, dans l'administration et dans les tribunaux. Tous

les enfants ont le **droit d'être informés de leurs droits et de les connaître**. Chaque enfant a le droit de recevoir de l'information du monde entier par la radio, la TV, les journaux et les livres ; il a aussi le droit de transmettre à d'autres, ces informations. Il va sans dire que le droit de participer s'applique sans discrimination aucune pour des motifs comme la race, l'appartenance ethnique, le handicap, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale, l'orientation sexuelle ou toute autre situation.

- **L'importance d'un modèle familial où les enfants peuvent librement exprimer leurs opinions et être pris au sérieux dès le plus jeune âge**, ainsi que l'influence favorable d'un tel modèle sur les capacités de l'enfant d'exercer son droit d'être entendu dans la société au sens large. La réalisation du droit de l'enfant d'exprimer ses opinions suppose que l'enfant soit informé par les personnes chargées de l'entendre et par ses parents ou tuteurs des questions à l'examen, des options qui s'offrent à lui, des décisions qui pourraient être prises et de leurs conséquences. L'enfant doit également être informé des conditions dans lesquelles il sera invité à exprimer son opinion. Ce droit à l'information est essentiel, car il est la condition préalable à la prise de décisions claires par l'enfant.
- Les adultes ont donc un rôle capital à jouer dans **la mise en œuvre du droit à la participation des enfants**. Au fur et à mesure que les capacités des enfants et des jeunes se développent, les adultes doivent les encourager et les accompagner à jouir davantage de leur droit d'exercer une influence sur les décisions les concernant. **La participation des enfants mène à de meilleures décisions**, notamment en termes de mise en œuvre et d'impact sur les enfants. Leur participation aux décisions qui les concernent garantit aussi que soit pris en compte leur intérêt supérieur.
- Pendant une journée à l'école, un enfant accumule certaines tensions et de la fatigue. Il doit parfois garder ses émotions pour lui et les gérer seul. Lorsque le parent est à l'écoute de son enfant une fois à la maison, il peut évacuer tout ce stress et se sentir mieux. Il développe ainsi un sentiment de sécurité émotionnelle. Il sent que son parent valide et que ce qu'il vit est normal. Il peut alors développer des stratégies pour mieux gérer ses émotions si une situation semblable se reproduit. Il est aussi mieux disposé à l'apprentissage pour son retour en classe le lendemain. Grâce à la communication, les parents peuvent aussi développer une relation positive avec leur enfant. Lorsqu'ils sont à son écoute, ils renforcent sa confiance en lui et envers les adultes. Il reconnaît alors sa propre valeur puisqu'il voit que vous vous intéressez à lui et à ce qu'il vit. En mettant en place une communication ouverte et honnête avec leur enfant, il leur parlera plus facilement des choses importantes qui se passent dans sa vie. De la même façon, les parents seront plus à l'aise le jour où il faudra aborder des sujets plus difficiles. En effet, si un enfant sait qu'il peut discuter avec ses parents de ce qu'il vit, il sera davantage porté à leur parler de ses besoins et de ses inquiétudes.



Les clés d'une bonne communication :

- Privilégier un environnement calme et sans distractions. La communication avec votre enfant sera plus facile s'il sent que vous êtes attentif. Limitez aussi les doubles tâches, comme regarder votre téléphone pendant que votre enfant vous parle. Il doit sentir qu'il a toute votre attention.
- Choisir un moment où votre enfant est disponible. Votre enfant risque de ne pas vouloir parler s'il est absorbé par une émission de télévision ou un jeu. Il vaut donc mieux attendre un autre moment pour discuter avec lui. L'heure du repas et la routine du coucher peuvent être des moments propices à la discussion, pourvu qu'on évite les sujets qui risquent de perturber l'enfant.
- Être bref et clair. Votre enfant comprendra mieux le message si vous utilisez un niveau de langage adapté à son développement. Privilégiez des mots simples et des phrases courtes. Évitez aussi les longs monologues. Le but est d'avoir des discussions positives.
- Être attentif au non-verbal. Par son attitude et ses gestes, votre enfant vous envoie des messages qui peuvent vous aider à mieux entrer en relation avec lui. Ainsi, les regards détournés et une position de fermeture, comme tourner le dos ou baisser la tête, peuvent témoigner d'un inconfort chez votre enfant.
- Utiliser le « je » plutôt que le « tu ». Cela évitera que votre enfant se sente critiqué. De plus, vous lui fournirez ainsi un bon modèle de communication qu'il pourra reproduire avec les autres enfants.
- Avoir une attitude respectueuse. Il faut éviter de faire des reproches ou de généraliser en utilisant des mots comme « toujours » ou « jamais ». Par exemple, les phrases comme « tu oublies toujours ton livre à l'école » ou « tu n'es jamais content du souper » peuvent amener un enfant à se refermer sur lui-même et à vous cacher de l'information.
- Se montrer ouvert. Si vous n'êtes pas d'accord avec votre enfant, faites-lui comprendre qu'il est normal de ne pas s'entendre sur tout et essayez d'envisager les choses selon son point de vue. Ne portez pas de jugement. Toutefois, expliquez-lui les valeurs qui sont importantes dans votre famille et qu'il doit respecter. Il est important de vous montrer ouvert à ce que votre enfant a à vous dire. Vous pourrez ainsi lui offrir un espace sécuritaire pour qu'il apprenne à parler de ses idées.
- Il est également possible que votre enfant ne trouve pas les mots pour exprimer ce qu'il ressent. Une bonne façon de l'aider à le faire autrement est de jouer avec lui. Votre enfant pourrait parler de ses inquiétudes avec ses poupées et ses figurines ou en faisant un dessin d'un moment de sa journée. Le jeu lui permet de prendre du recul par rapport à une situation qui le préoccupe et d'explorer des solutions.

Quelques conseils pour mieux communiquer avec votre enfant :

- Lorsque vous vous adressez à votre enfant, assurez-vous qu'il se sent concerné par la discussion. Pour certains enfants, il est aidant de se mettre à leur hauteur pour discuter. Votre enfant doit sentir que cette discussion est aussi importante pour vous.

- Parlez avec votre enfant de ses champs d'intérêt. Montrez-lui que ses opinions et ses goûts sont importants pour vous.
- Passez du temps en famille pour faire différentes activités. Votre enfant sentira qu'il est une personne importante dans la famille. Il souhaitera alors davantage discuter avec vous.
- Si votre enfant vit une frustration, montrez-lui que vous êtes à son écoute en utilisant des mots comme « Oh ! », « Ah ? » ou « Eh, bien ! ». Vous invitez ainsi votre enfant à explorer ses pensées et ses sentiments et à trouver des solutions. Cela lui donne du temps pour démêler seul son problème.
- Montrez à votre enfant que ses émotions sont normales et reconnaissez les répercussions qu'une situation peut avoir sur lui. Décrivez donc les émotions qu'il semble vivre : « Je vois que cela t'a mis très en colère ! » Lorsque vous nommez ses émotions, votre enfant est réconforté. S'il ne parvient pas à le faire, n'hésitez pas à utiliser des images pour l'aider.
- Lorsque votre enfant vous expose un problème qu'il a vécu durant la journée, invitez-le à partager des solutions avec vous. S'il n'en trouve pas, vous pouvez l'aider à en trouver, le tout sans jugement.
- Reformulez dans vos propres mots ce que votre enfant vient de vous dire pour vous assurer que vous avez bien compris.
- Si votre enfant semble peu enclin à répondre à vos questions, commencez plutôt par formuler votre opinion et laissez votre enfant s'ouvrir à vous à son rythme. S'il n'est pas réceptif à une discussion en tête à tête, vous pouvez parler tout en jouant à un jeu de société ou en faisant une promenade à l'extérieur.
- Si votre enfant vous pose une question, ne lui donnez pas la réponse trop rapidement. Demandez-lui d'abord ce qu'il en pense. Cela vous permettra d'en apprendre plus sur ce que votre enfant connaît déjà du sujet.
- Si vous ne savez pas la réponse ou vous ne savez pas comment l'aborder, c'est normal. Vous pouvez alors lui dire qu'il s'agit d'une bonne question, que vous allez y réfléchir et y revenir plus tard. Vous aurez ainsi le temps de trouver une réponse adéquate.

☞ **Scène proposée** : à convenir avec la troupe de comédiens et les objectifs développés ci-dessus.

☞ **Echange – débat modéré** : Lorsque la saynète prend fin, l'animateur se lève et va prendre la place des comédiens pour ouvrir le débat. L'intérêt ici est de permettre aux enfants et adultes du public de s'exprimer sur ce qu'ils viennent de voir. Est-ce qu'ils ont apprécié ? Est-ce que certaines choses leur ont déplu, les ont surpris ? Sont-ils d'accord avec ce qui a été dit ?

N'hésitez pas à encourager le dialogue, si personne n'ose se lancer vous pouvez partager vos impressions, un élément qui vous questionne parmi ce que vous venez de voir etc. De même, si vous observez que la majorité des personnes s'exprimant sont par exemple des adultes, vous pouvez intervenir pour demander aux plus jeunes s'ils souhaitent partager leur ressenti.

Annexes

Liste des 10 droits de l'enfant

Par Terre des Hommes

LE DROIT À L'IDENTITÉ

Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité. C'est un droit fondamental ! En enregistrant un enfant à sa naissance auprès des services de l'Etat, on confirme son existence et son identité. Sans cet acte, c'est comme si un enfant était invisible et n'existait pas. Il risque alors de ne pas avoir accès à l'école ou aux soins s'il est malade. Le droit d'avoir une identité est donc primordial pour tous les enfants.

LE DROIT À LA FAMILLE

En tant qu'enfant tu as le droit d'avoir une famille, c'est essentiel pour ton développement. C'est grâce à elle que tu peux être protégé, éduqué, valorisé, écouté. Le droit d'avoir une famille ne signifie pas obligatoirement qu'il faut avoir ses deux parents, ta famille peut être constituée de ton oncle, ta tante, ou de tes grands-parents par exemple.

LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION

Tu as le droit d'être traité de la même façon que tous les autres enfants, d'accéder aux mêmes services et opportunités peu importe ta couleur de peau, ta langue, ta religion, ton origine, ou n'importe quel autre critère. Tous les enfants doivent avoir les mêmes droits : filles, garçons, enfants en situation de handicap, riches, pauvres, malades, de toutes origines. Personne ne doit être discriminé.e.

LE DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ ET DE GRANDIR EN BONNE SANTÉ

Tu as le droit d'être protégé contre les maladies et d'être soigné. En fait, le droit à la santé regroupe plein de droits: être soigné si tu es malade, avoir accès à l'eau potable et aux toilettes, être bien nourri pour grandir en bonne santé. Pour que les enfants soient en bonne santé, il faut commencer à protéger leur santé lors de la grossesse de leur maman, et continuer tout au long de leur enfance.

LE DROIT À L'ÉDUCATION

Tu as le droit d'aller à l'école pour apprendre à lire, écrire, compter et te développer. L'éducation te permet d'apprendre, de te faire une place dans la société et d'avoir plus de choix dans ta vie d'adulte. Cela te protège aussi des maladies et de la pauvreté. L'accès à l'école doit donc être gratuit et obligatoire pour tous les enfants, les filles comme les garçons.



LE DROIT À LA PROTECTION

Tu as le droit de grandir dans un environnement qui te protège de la violence, de la maltraitance et de la discrimination. Un enfant est mieux protégé lorsqu'il a un logement, une famille et qu'il peut être secouru en cas de besoin.

LE DROIT AUX LOISIRS

Tu as le droit de jouer, d'avoir du temps pour toi, de t'enrichir de culture, de sport et de loisirs. Cela te permet de rire, de t'amuser mais aussi bien vivre avec les autres, de développer tes capacités et d'être en bonne santé. Pour bien grandir, tous les enfants doivent avoir accès à des activités nombreuses, variées, encadrées, adaptées à leur âge et à leurs intérêts.

LE DROIT À LA PARTICIPATION

Tu as le droit de donner ton opinion, en particulier pour les décisions qui te concernent directement, à l'école, dans ta famille, dans ta ville ou ton quartier. Tout le monde a le droit de participer à la vie en société et d'être entendu, les enfants comme les adultes. Le droit à la participation permet aux enfants de s'exprimer et de prendre des initiatives.

LE DROIT À L'INFORMATION :

Tu as le droit de recevoir des informations variées. Accéder à des informations utiles et justes, par exemple, à la télévision, dans des journaux ou dans des livres, te permet de développer tes connaissances et ta compréhension du monde qui t'entoure. Il faut que ces informations soient adaptées à ton âge et à ta culture. Cependant, il faut protéger les enfants des informations qui peuvent leur nuire.

LE DROIT AU BIEN-ÊTRE :

Tu as le droit de te sentir bien, d'être heureux et de grandir grâce à des activités joyeuses, harmonieuses. Tu as besoin d'un cadre accueillant, d'une vie sociale, familiale et culturelle. Il faut que tous les enfants soient traités avec respect par les autres et qu'ils puissent se sentir bien dans des lieux tels que l'école. Pour garantir leur bien-être, les enfants ne doivent pas être privés d'éléments essentiels tels qu'un logement, des habits mais aussi des espaces verts et de jeu dans lesquels ils peuvent s'amuser.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT - ENFANT

À l'attention des enfants et jeunes participants :

Bienvenue ! Nous organisons des activités de sensibilisation et d'éducation aux droits pour vous aider à mieux comprendre vos droits et responsabilités. Avant de commencer, nous avons besoin de votre consentement pour que vous puissiez participer à ces activités en toute sécurité et avec plaisir !

Les activités que nous vous proposons se basent sur le Guide sur les droits de l'enfant conçu par Terre des Hommes et vise à vous donner l'opportunité de se familiariser avec vos droits et d'acquérir les moyens de les partager et de les défendre de manière pacifique et bienveillante.

Les animateurs font partie du personnel Terre des Hommes, ils sont les seuls à être présents pendant la totalité des activités. Cette session est entièrement volontaire, vous êtes libre de participer ou non et d'arrêter votre participation à tout moment lors des activités. Merci de lire attentivement ce formulaire et de le remplir avec l'aide des animateurs, de vos parents ou tuteurs si nécessaire. Votre signature indique que vous êtes d'accord pour participer.

Consentement de l'Enfant :

Je consens à participer volontairement aux activités de sensibilisation et d'éducation aux droits organisées par Terre des hommes Lausanne. Je comprends que ces activités visent à m'apprendre mes droits et à me sensibiliser aux responsabilités qui en découlent.

Je promets de respecter les règles de sécurité et de respecter les autres participants et les adultes encadrants pendant les activités.

Je comprends également que des photographies ou vidéos de moi pourraient être prises pendant les activités et utilisées à des fins éducatives et de promotion de l'organisation.

Mon prénom et nom (Prénom et nom de l'enfant) :

Date :

Signature de l'enfant ou tampon :

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – PARENTS

A l'attention des parents et tuteurs légaux :

Nous organisons des activités de sensibilisation et d'éducation aux droits pour les enfants et les jeunes. Votre enfant est invité à y participer. Pour assurer le bien-être et la sécurité de tous les participants, nous sollicitons votre consentement pour l'inscription de votre enfant à ces activités.

Les activités réalisées avec vos enfants se basent sur le Guide sur les droits de l'enfant conçu par Terre des Hommes et vise à donner l'opportunité aux enfants et jeunes de se familiariser avec leurs droits et d'acquérir les moyens de les partager et de les défendre de manière pacifique et bienveillante.

Les animateurs font partie du personnel Terre des Hommes, ils sont les seuls à être présents pendant la totalité des activités. Les activités ne sont pas obligatoires et les animateurs proposent à chaque enfant de participer ou non lors du démarrage. Les informations partagées par les enfants pendant les activités sont confidentielles. Elles ne seront donc pas partagées à l'extérieur des activités.

Comme cette démarche est entièrement volontaire, vous êtes libre de donner ou de refuser votre consentement. Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de déclarations. Veuillez noter que votre signature manuscrite constitue une preuve de votre consentement éclairé pour la participation de votre enfant.

Merci de votre coopération et de votre soutien à la participation de votre enfant à nos activités éducatives.

Consentement parental :

En tant que parent ou tuteur légal de l'enfant nommé ci-dessus, je consens à ce que mon enfant participe aux activités de sensibilisation et d'éducation aux droits organisées par Terre des hommes Lausanne. J'ai été informé(e) des activités prévues et je comprends les objectifs éducatifs visés.

Je comprends également que mon enfant sera encadré par des adultes responsables et qualifiés pendant toute la durée des activités. Je m'engage à informer l'organisation de toute condition médicale ou besoin particulier de mon enfant qui pourrait être pertinent pour sa participation en toute sécurité.

En signant ce formulaire, je confirme que j'autorise mon enfant à participer volontairement à ces activités et que j'accepte que des photographies ou vidéos de mon enfant puissent être prises pendant les activités et utilisées à des fins éducatives et de promotion de l'organisation.

Prénom et nom de l'enfant :

Prénom et nom du parent :

Date :

Signature du Parent ou Tuteur :

Activité 1. Quizz sur les droits de l'enfant – Support pour les participants

QUESTION 1. À quoi correspond l'acronyme* CIDE ? **(mot formé à partir des initiales de plusieurs mots)*

- a. Les Convention intergalactique des droits des extraterrestres
- b. La Convention internationale des droits de l'enfant
- c. La Charte internationale pour la défense des droits des éléphants

QUESTION 2. Que signifie l'acronyme CADBE ?

- a. Cela ne veut rien dire
- b. Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

QUESTION 3. Existe-t-il des conventions internationales protégeant les droits de l'enfant sur chaque continent ?

- a. Oui
- b. Non

QUESTION 4. Combien d'articles comprend la CADBE ?

- a. 8
- b. 15
- c. 31

QUESTION 5. Comment la charte africaine des droits de l'enfant définit-elle ce qu'est un enfant ?

- a. C'est le juge qui décide
- b. Tous les êtres humains de moins de 18 ans sont considérés comme des enfants
- c. Un être humain est considéré comme un enfant s'il vit encore avec ses parents

QUESTION 6. Qui est protégé par la Convention Internationale des Droits de l'enfant ?

- a. Tous les enfants des pays pauvres
- b. Toutes les personnes de moins de 10 ans
- c. Toutes les personnes de moins de 18 ans

QUESTION 7. Quel droit de l'enfant n'existe pas ?

- a. Le droit à la vie
- b. Le droit d'avoir une nationalité et un nom
- c. Le droit de se coucher à l'heure qu'il veut
- d. Le droit d'exprimer son opinion
- e. Le droit de ne pas être discriminé, peu importe le motif

QUESTION 8. Un enfant porteur d'un handicap est-il protégé par la Charte africaine des droits de l'enfant ?

- a. Les enfants porteurs d'un handicap sont protégés de la même manière que les autres enfants par la Charte, sans distinction
- b. Il existe un article spécifique pour protéger les droits des enfants handicapés dans la charte

QUESTION 9. Est-ce qu'un enfant peut perdre ses droits ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Parfois

QUESTION 10. Les enfants ont-ils le droit de donner leur avis ?

- a. Les enfants n'ont pas le droit de donner leur avis car ils sont trop petits et que les adultes sont mieux capables de savoir pour eux
- b. Pour toutes les questions qui les concernent, les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion. Celle-ci doit d'ailleurs être prise en compte.

QUESTION 10. Dans les pays riches tous les droits des enfants sont respectés.

- a. Vrai
- b. Faux

QUESTION 11. Laquelle de ces affirmations est vraie ?

- a. Aucun adulte n'a le droit de frapper un enfant
- b. Seuls les parents sont autorisés à frapper un enfant lorsque celui-ci se comporte mal

QUESTION 12. Que signifie « le travail des enfants » ?

- a. Les devoirs des enfants lorsqu'ils rentrent de l'école
- b. Le travail interdit pour les enfants du fait de leur âge et/ou de la nature des tâches
- c. Lorsqu'un enfant aide ses parents

QUESTION 13. Les droits des enfants sont des droits qui doivent être respectés par :

- a. Les adultes
- b. Les enfants
- c. Les adultes, les enfants et toutes les personnes de notre société quel que soit leur âge

QUESTION 14. Qu'est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant ?

- a. L'activité préférée d'un enfant
- b. La condition obligatoire à toutes les prises de décisions qui concernent un enfant
- c. Le droit qu'a un enfant de décider de tout ce qu'il veut faire sans l'avis de ses parents

QUESTION 15. Qui peut contribuer à protéger les droits de l'enfant ?

- a. Terre des hommes
- b. Les femmes
- c. Le gouvernement et les hommes politiques
- d. Les familles, les communautés et les chefs de villages

QUESTION 16 : Pouvez-vous agir pour défendre et promouvoir les droits de l'enfant ?

- a. Oui, car la CIDE reconnaît aux enfants un droit de participation
- b. Oui, car j'ai le droit d'exprimer librement mon opinion
- c. Oui, car le droit à la participation est inscrit dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant

Activité 2. RIGHTS UP ! – Cartes de jeu

Right's Up



Droit à l'identité



Right's Up



Right's Up



Droit à la non-discrimination



Right's Up



Right's Up



Droit à la participation



Right's Up



Right's Up



Droit à l'information



Right's Up



Right's Up



Droit au bien-être



Right's Up



Droit à la protection



*Chaque enfant dans
le monde a le droit d'être
un enfant, tout simplement.*



©Tdh/Natalia Jidovanu – Kenya –

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Route des Plaines-du-Loup 55, CH-1018 Lausanne
T + 41 58 611 06 66, info@tdh.org
www.tdh.org, CH41 0900 0000 1001 1504 8



 www.tdh.org
 www.facebook.com/www.tdh.org
 www.x.com/tdh_org
 www.linkedin.com/company/tdh-org



Terre des hommes
Aide à l'enfance.

©tdh 2024